

Afrique Environnement

MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

Les forêts du Bassin du Congo producteur de valeur écologique, économique et sociale

L'eau expo & Forum 2017



Salon International de l'Eau
11 - 13 Mai 2017
Casablanca - Maroc
www.eauexpo.ma

Ministère de l'Intérieur
Direction des Régions et des services conglomérés
Ministère de l'Énergie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville
Ministère de la Santé



Partenaire Officiel
البنك الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب
Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable

Partenaire Evénement
iwater



Tél : +212 5 22 24 17 96 / 98 - medcom@medcomevent.ma - www.eauexpo.ma



Magazine Bimestriel, d'analyse et de politique environnementale, Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
contact@afriquenvironnementplus.info
www.afriquenvironnementplus.info

Directeur de la Publication
Raoul SIEMENI

Directeur des Projets et de la formation
Brice Severin PONGUI

Coordonnatrice
Marie Danielle NGO NGUE

Coordonnatrice déléguée
Marie Tamoifo

Rédacteur en chef
Wilfrid LAWILLA

Directeur Marketing et communication
MBAZOA BOULI Marie Madeleine

Chargé de la communication
NGO NGUE Emma Bertille

Rédaction générale
Raoul SIEMENI
Marie Danielle
Wilguette EZNEZ
SAMA Shamelie
Elsie NKAYA
Eddy DJUIMOU
Wilfrid LAWILLA

Secrétariat de Rédaction
Marie SIEMENI
BALOU Louise
Vanissa

Superviseur de correction
Bonne Année MATOUMONA

Représentant Cameroun
Adrienne ONGONO
Winnie KITIO

Représentante RDC
Eugenie BIUMA

Représentant Gabon
Gildas Parfait DIAMONEKA

Partenaire : Energie 2050
Stéphane POUFFARY

Mise en page et Graphisme
Trésor Ngandu Kabeya
tresorng7@gmail.com

Photographe
Carine OYOMA
Dieudonné KAMGUIE

Service Technique
Bernard TCHOKOTE

afenvironnementplus@yahoo.fr



Interview

10



Interview

30



Interview

44



Interview

60



62



66

05 **Edito**
DE LA COP22 A LA 16EME RDP DU PFBC, Tous pour un même objectif !

06 **16EME REUNION PFBC :**
« Le PFBC se dote d'une nouvelle structure de gouvernance qui offre de meilleures opportunités de dialogue »

18-27 **PFBC/Stream**

29 **African Wildlife Foundation**
travaille pour que la faune et les terres sauvages d'Afrique persistent à jamais.

34 **Jeunes leaders Volontaires REJEFAC**
environnementaux engagés au service du PFBC : « learning by doing Rejefac Initiative »

36 **LE RECEIAC A LA 16EME RDP DU PFBC :**
Vers de nouveaux partenariats pour renforcer la communication environnementale et l'information en Afrique Centrale.

38 **COMIFAC :**
A l'ère de la réforme et de l'état de lieu de la situation financière

40 **WWF Cameroun :**
Nouvelle vision, nouvelles actions et partenariats novateurs pour la conservation

42 **WWF :**
Approche holistique en vue de stopper le braconnage

47 **WWF Lutter contre la déforestation et la pauvreté à travers le PSE:**
l'espoir qui vient de Ngoyla

48 **Les forêts du Bassin du Congo:**
une des cibles prioritaire de conservation de WWF

50 **La BAD, la CEEAC et la WWF à la rescousse**
des éléphants de la Savane en appui aux efforts des pays

52 **Climat/COP22 :**
Une nouvelle ère de mise en œuvre et d'action pour le climat et le développement durable

54 **COP22/AMCEN :**
Aux pays développés d'honorer leurs engagements à court et moyen termes, sur les cinq secteurs clés

58 **COMIFAC**
La COMIFAC à la 22ème Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

62 **COP22/Bassin du Congo :**
Un Fonds bleu en gestation

64 **COP22:**
Concertation de haut niveau du Conseil Transfrontalier du Mayombe

66 **CLIMAT PLUS AFRICA**
Un Groupement d'Intérêt Économique africain sur le climat

69 **Regard critique :**
« Manque » de financement direct des organisations de la société civile (osc) en Afrique centrale

WINGS OF AFRICAN ART

Turning a 60-year History of African Inspiration Into Creative Expression



#WAA

www.royalairmaroc.com
www.wingsofafricanart.com

Wings of African Art celebrates Africa's history and culture with 12 African artists competing for a more sustainable Africa through artistic creation.



الخطوط الملكية المغربية
royal air maroc

The wings of Morocco

Edito

DE LA COP22 A LA 16EME RDP DU PFBC, Tous pour un même objectif !



Un an après l'accord historique conclu à Paris lors de la COP21, le tour était arrivée pour l'Afrique, principal continent qui fait face contre le changement climatique et les causes qu'il en découle, d'organiser cette rencontre mondiale sur le climat. La conférence a été une opportunité pour le continent africain : grâce à cette COP22 de Marrakech, l'accord de Paris est entré en vigueur, après sa ratification par 97 Etats représentant plus de 67,5 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. « L'accord est entré en vigueur de façon plus rapide que prévue, aux yeux des sachant (...) Et l'heure est arrivée pour se concentrer sur sa mise en œuvre.

Donc, la COP22 sera celle de « l'action » : maintenant que tout le monde s'est mis d'accord et que les plus grands pollueurs de la planète se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Est-ce la COP « de l'Afrique ? »

Plus d'un observateur peut se poser cette question au regard des enjeux. L'Afrique étant le continent le plus touché par les effets du changement climatique, il était judicieux que les pays grands pollueurs prennent la décision de mettre au profit des pays africains un cagnotte de 100 milliards de dollars prévus chaque année d'ici à 2020. A en croire certains experts, quoique 67 milliards ont déjà été promis par différents Etats et banques multilatérales, cependant, les pays les plus pauvres qui « manquent de ressources et d'expertise pour se protéger de manière adéquate des impacts dévastateurs » espèrent de nouvelles ressources. Nous osons espérer que les pays donateurs s'en tiendront à cette nouvelle donne.

Autres conférences, mêmes préoccupations

Dans cette lignée, celle de la lutte contre le changement climatique, les pays du Bassin du Congo ne baissent pas les bras pour la mise en œuvre des programmes, projets et autres mécanismes de lutte contre ce fléau. Ces pays réunis autour des structures comme la COMIFAC et PFBC, se battent dans leur combat habituel. Lors de la 16ème réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) tenue à Kigali (Rwanda), certaines conclusions et de recommandations sur les questions liées à la protection et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Dans ce même registre, le président congolais, Denis Sassou N'Gusso a annoncé, en marge de la COP22, de la création d'un Fonds bleu pour le Bassin du Congo. Ce Fonds bleu pour les Bassins du Congo visera à permettre aux Etats de la sous-région de passer d'une économie forestière à une économie collaborative s'appuyant davantage sur les ressources issues de la gestion des eaux et notamment de celle des fleuves.

Cette année 2016 qui s'achève aura été celle d'un combat accrue et de la prise de conscience par tous sur la question de l'environnement et de changement climatique.

Attendons voir la matérialisation de ces décisions. ■

Raoul SIEMENI

Bonne et heureuse année 2017



16EME REUNION PFBC :

« Le PFBC se dote d'une nouvelle structure de gouvernance qui offre de meilleures opportunités de dialogue »

« Kigali, capitale du Rwanda a été du 21 au 25 novembre 2016, pour la première fois, capitale de l'environnement du Bassin du Congo avec la tenue de la 16ième Réunion des Parties du PFBC sur l'adoption du cadre de Coopération actualisée reflétant l'introduction de nouvelles structures de coopération qui offrent de meilleures opportunités de dialogue structuré au cœur du Partenariat »

Cinq jours durant, cette réunion a rassemblé environ 450 participants venus des pays du Bassin du Congo, des bailleurs de fonds, des organisations internationales, des ONG, des représentants d'institutions de recherche et le secteur privé. Au programme, plusieurs segments techniques et politiques, structurés sur un modèle similaire à celui des récentes Réunions des Parties se sont tenus à cette occasion. Les segments techniques comprenaient des « streams », autrement appelé les cadres de concertation thématiques, qui ont traité des diverses thématiques. En sus, cette rencontre a servi également de cadre pour un centre d'exposition, et de nombreux autres événements parallèles.

Les travaux se sont déroulés tour à tour par le segment technique, constitué de cinq volets thématiques et le segment politique, comprenant des réunions des collèges du PFBC, nouvellement créés, ainsi que la session inaugurale du Conseil du PFBC qui a été suivie d'une session de clôture plénière de haut niveau.

Le vif du sujet

Après le déroulement des travaux des Parties, il s'est dégagé des résultats, parmi les principaux, l'on peut citer : La convenance de la nécessité de renforcer la coopération au sein du PFBC, notamment en mettant en exergue la valeur ajoutée du Partenariat, en attribuant également plus de crédit et de visibilité à cette plate-forme régionale commune et à travers une prise de responsabilité commune pour son fonctionnement et son développement ; Les nouvelles structures de coopération au sein du Partenariat, à savoir, les collèges et le Conseil du PFBC, ont été créées et ont commencé leurs activités. Ces structures visent à renforcer les opportunités de dialogues et d'échanges au sein d'un Partenariat dont le nombre de membres a considérablement augmenté depuis sa création ; l'adoption d'une version actualisée du Cadre de Coopération du PFBC, qui reflète la création des nouvelles structures de coopération.

Par ailleurs, les parties ont convenu d'entamer un dialogue structuré dans les collèges et au sein du Conseil du PFBC en vue d'arriver à une description claire des priorités dont les partenaires se sont accordés pour y mettre une emphase au cours de la période de 3-5 ans à venir et qui seront adoptées à la prochaine réunion des Parties.

Aussi, afin d'accroître l'impact des actions du partenariat sur les décisions qui affectent les forêts du Bassin du Congo, les Parties ont convenu de trouver des moyens de

coopérer avec d'autres secteurs clés au-delà de la foresterie et de l'environnement, comme l'agriculture, l'exploitation minière et l'exploration pétrolière; de promouvoir de manière significative un engagement renforcé du partenariat avec les entités du secteur privé.

A noter que les Parties ont exprimé leur préoccupation au sujet des difficultés financières actuelles auxquelles la COMIFAC et la CEEAC font face et pour la mise en place d'un mécanisme durable pour le financement de ces organisations régionales qui reflète l'appropriation de ces organisations par leurs Etats membres ;

Enfin, les Parties ont également souligné l'urgence de clarifier les rôles respectifs et les relations de travail entre la COMIFAC et la CEEAC ceci en vue d'améliorer l'efficacité de la coopération régionale sur les questions pertinentes liées aux forêts du Bassin du Congo ;

La bonne moisson de la Réunion

Au terme des travaux intenses et fructueux, les sessions thématiques ont abouti à un certain nombre de conclusions et de recommandations sur les principales questions liées à la protection et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, à savoir le changement climatique, ainsi qu'un nombre d'autres documents et d'outils précieux pour les partenaires du PFBC.

Parmi ces principales conclusions et recommandations, l'on note celles sur :

- **Les politiques de gestion forestière et l'aménagement du territoire**, dans la mesure où, dans l'ensemble des pays forestiers du Bassin du Congo, les menaces qui pèsent sur les forêts proviennent chaque jour davantage de secteurs non forestiers : la conversion des forêts pour les plantations agro-industrielles, l'expansion du secteur minier, le développement des infrastructures de transport, etc.

- **Les approches de gestion et les capacités de réaction dans les aires protégées** qui, au regard de l'ampleur prise par le braconnage et le trafic illicite de la faune sauvage dans la sous-région, les participants considèrent nécessaire de doter ces aires protégées d'une capacité de réaction rapide et de dissuasion associant l'application des lois, les militaires et les services d'intelligence, en fonction des niveaux de stabilité et de sécurité spécifique prévalant dans les différents pays. Ceci doit inclure toute la question du renforcement des capacités, de mise en place de systèmes de sécurité sociale adaptés à la situation sécuritaire spécifique des éco gardes, ainsi que d'association des communautés à la base. La question de la mise à jour des politiques, des textes des lois et des outils opérationnels demeure aussi une nécessité pour accompagner cette nouvelle vision de la gestion des aires protégées et de la lutte anti braconnage.

- **S'agissant des Partenariats Publics Privés (PPP) dans la gestion des aires protégées**, les participants ont reconnu qu'à côté des autres alternatives économiques à promouvoir dans et en dehors des aires protégées, les Partenariats Publics Privés ont été mis en exergue comme un modèle qui a un succès avéré dans des bonnes circonstances.



- **Quant aux stratégies d'atténuation et d'adaptation dans le cadre de la lutte contre le changement climatique**, les participants ont rappelé que la COMIFAC doit accompagner l'ensemble des pays dans le processus de révision et de mise en œuvre des CDN (Contributions Déterminées au Niveau National), en capitalisant sur les acquis des programmes existants. À cet effet, il est souligné la nécessité de mettre en place une facilité sous régionale pour faciliter l'accès des pays à la finance climatique ; et il est demandé aux partenaires financiers de plaider en faveur de l'instauration de l'équité et de l'égalité géographique dans la distribution des ressources de la finance climatique.

A cela, les membres du PFDC ont invité les partenaires à appuyer les pays de l'Afrique centrale dans leurs efforts pour transformer l'agriculture en opportunité pour lutter contre les changements climatiques, nourrir les populations, fournir de l'emploi aux jeunes et assurer un développement maîtrisé des modèles agro-industriels. En



ajoutant que la durabilité du financement climatique, plus spécifiquement pour répondre aux questions d'adaptation, doit faire l'objet d'une attention particulière dans les plateformes d'échange entre les pays de l'Afrique Centrale et leurs partenaires.

- **Sur l'implication du secteur privé**, ils ont demandé le renforcement de l'engagement des acteurs du secteur privé qui est nécessaire au sein du partenariat, tant pour les opérateurs forestiers que plus largement pour ceux qui opèrent dans les zones forestières. A cette fin, le PFBC doit activement inciter les Etats de la sous-région à améliorer la sécurisation de l'environnement juridique, pour permettre aux opérateurs privés d'investir. La transparence et le partage des données dans la gestion publique des ressources naturelles, de même que l'implication des opérateurs privés dans les démarches d'aménagement du territoire sont d'autres éléments pour renforcer la confiance des investisseurs.

Ils ont informé l'assistance que de nouveaux instruments pour neutraliser l'impact environnemental du secteur agro-alimentaire en zone forestière sont actuellement développés. Les Etats de la COMIFAC doivent intégrer de tels outils, et le partenariat œuvrer à leur promotion et à leur diffusion. Fondamentalement, il devient nécessaire de créer des cadres innovants conciliant les objectifs de conservation avec les standards et les modes de planification du secteur privé.

- **Enfin, s'agissant de la formation et la recherche**, ils ont rappelé que l'OFAC a un rôle essentiel à jouer pour centraliser et diffuser les résultats des projets et de la recherche scientifique, notamment par la production de notes d'orientation stratégique, la création de pages dédiées sur son site internet et la mise à disposition de forums de discussion en ligne.



Les pays de l'espace COMIFAC et l'ensemble des partenaires du PFBC sont invités à renforcer leur appui à la recherche appliquée et à la formation. Les institutions de recherche et les universités doivent se concerter avec le secteur privé pour mettre en place des formations adaptées aux besoins des acteurs du secteur privé impliqués dans la gestion durable des ressources naturelles.

A noter que la cérémonie d'ouverture a été présidée par l'Honorable Dr Vincent Biruta, Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda. Et cette cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence effective de Son Excellence Madame Rosalie Matondo, Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable et de l'environnement de la République du Congo, de Madame Francesca di Mauro, Chef d'Unité pour l'Afrique Centrale à la Commission européenne, de Dr Daniel Reifsnnyder, Secrétaire d'État Adjoint en charge de l'environnement, et de Son Excellence Monsieur Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC. Des exposés liminaires ont été prononcés par Monsieur Anders Henriksson, Facilitateur de l'Union européenne du PFBC, par Monsieur Kaddu Sebunya, Président, African Wildlife Foundation, et par Monsieur Praveen Moman, Fondateur et Directeur Générale, Volcanoes Safaris.

Il sied de rappeler que, parallèlement à la réunion, une exposition et des événements connexes ont également été organisés. ■

Raoul Siemeni à Kigali

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été lancé par Colin Powell, ancien Secrétaire d'État des Etats-Unis, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002, comme partenariat non-contraignant enregistré auprès de la Commission pour le Développement Durable des Nations Unies. Il regroupe environ 85 partenaires, incluant les pays africains, des bailleurs de fonds et pays donateurs, des organisations internationales, des ONG, des représentants d'institutions de recherche et le secteur privé.

Le PFBC travaille en relation étroite avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'organe régional chargé de l'orientation et de l'harmonisation des politiques forestières et environnementales, dans l'intérêt de promouvoir la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.

Le PFBC a été initialement facilité par les États-Unis de 2003 à 2004, la France de 2005 à 2007, l'Allemagne de 2008 à 2010 et par le Canada de 2010 à 2012, les États-Unis de 2013 à 2015. La Facilitation est assurée par l'Union Européenne pour la période 2016-2017. Les membres du Partenariat se réunissent une fois par an afin de coordonner leurs activités prioritaires, proposer des actions relatives aux questions émergentes et partager des informations avec les partenaires et les réseaux actifs dans la région.

Interview

MONSIEUR ANDERS HENRIKSSON, FACILITATEUR DE L'UNION EUROPÉENNE DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Le partenariat pour les forêts du Bassin du Congo qui est assuré par l'UE pour deux ans, a tenu du 21 au 25 novembre 2016 à Kigali, Rwanda, sa 16ième Réunion des Parties. A cet effet, Monsieur Anders HENRIKSSON, Facilitateur du PFBC, s'est livré au micro d'AEP pour nous faire part de la vision globale du PFBC en matière de gouvernance forestière dans le Bassin du Congo.

AEP : L'UE assure la facilitation du PFBC pour 2016 - 2017, quelle est votre vision globale de la gouvernance forestière dans le Bassin du Congo ?

Anders HENRIKSSON (AH): Concernant la gestion forestière dans le Bassin du Congo, je pense qu'il y ait des progrès dans le cadre des législations des Etats membres de la COMIFAC. Toutefois, il existe divers défis. De nos jours, les menaces sur ces forêts ne viennent pas forcément de l'intérieur, du secteur forestier, mais de plus en plus de l'extérieur, notamment du secteur économique, agricole, des mines, du pétrole et bien d'autres. C'est dire, la question est de comprendre comment la gouvernance de la gestion des ressources forestières est liée à la gouvernance de l'économie de manière générale. Il y a la nécessité d'une part, de renforcer l'articulation entre les stratégies de gestion durable des massifs forestiers d'une part, et les objectifs de développement économique dans la région d'autre part. Donc, si nous voulons atteindre l'objectif d'une bonne gouvernance du secteur forestier, nous devons également considérer la gouvernance économique, ou plus spécifiquement, la manière dont les décisions dans ces pays sont prises pour améliorer l'interaction entre ces secteurs. En d'autres termes: quel est le cadre législatif, l'articulation institutionnel nécessaire



de la G à D : DG de AEP, le Facilitateur du PFBC et la présidente du REJEFAC



MONSIEUR ANDERS HENRIKSSON, FACILITATEUR DE L'UNION EUROPÉENNE DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

qui permettrait de faire en sorte que lorsque les décisions économiques sur les investissements, sur le développement sont prises, les objectifs de protection et de gestion durables des forêts sont entièrement pris en compte ? La situation est certes complexe, mais on ne peut avoir une approche partielle de la gouvernance du secteur forestier : parce que la forêt n'existe pas dans le vide, elle existe dans un contexte socio-économique. La forêt représente une ressource importante pour ces pays, ils ont le devoir de gérer cette ressource et les populations doivent en bénéficier. Pour conclure, les défis que rencontrent les forêts du Bassin du Congo de nos jours sont plus complexes et intersectoriels qu'ils ont été lorsque le PFBC avait été mise en place il y a de cela près d'une quinzaine d'années. L'efficacité du dialogue et de la coopération entre les partenaires du PFBC est à cet égard plus nécessaire que jamais. Ceci tout en préservant le caractère non contraignant de la coopération au sein du PFBC.

Votre feuille de route donne lieu à des réformes structurelles sur le fonctionnement du PFBC parmi celles-ci la mise en place des collèges au sein du partenariat. Quel regard portez-vous sur ce mode de gouvernance ?

AH : Premièrement, je ne pense pas que le mot gouvernance soit exact, je pense que la question est plutôt de s'organiser entre nous comme partenaires

pour une meilleure concertation. Car, depuis que le PFBC a été créé, il n'a pas cessé de grandir et d'attirer de nouveaux partenaires et le nombre a augmenté de manière significative. Nous n'avons pas moins de 500 participants qui prennent part aux réunions annuelles, comme celle actuelle qui se tient cette semaine à Kigali. Nous avons près de 100 membres, et plusieurs partenaires, ce qui complique singulièrement l'expression des points de vue individuels de chacun des partenaires et l'organisation d'un dialogue effectif entre eux. A cet effet, il est difficile de travailler d'une manière qui permette réellement de visualiser ce partenariat sur le dialogue, l'échange des idées et des expériences.

Donc, l'idée simple derrière ces réformes que nous sommes en train de promouvoir est d'organiser les partenaires du PFBC par type d'acteurs clés dans sept collèges du PFBC (les partenaires régionaux, les partenaires financiers, les organisations de la société civile, les organisations internationales, le secteur privé, les institutions de formations/recherches et les multilatéraux), qui rendraient la concertation, la communication et la collaboration plus efficace au cœur du Partenariat tout en permettant à chaque partenaire qui le souhaite d'y participer plus activement. Dans cette perspective, nous sommes en train de mettre en place un Conseil composé de deux représentants issus de chacun de ces sept collèges, ceci dans l'optique de favoriser le dialogue ciblé sur les questions prioritaires au sein de chaque collège. Le Conseil permettra de mettre en œuvre une expression et une prise en compte plus efficace des points de vue des différents types de partenaires qui composent le PFBC.



de D à G : le Facilitateur du PFBC, Monsieur Anders HENRIKSON et le Facilitateur Délégué, Monsieur Maxime Nzila

Actuellement nous n'avons pas de réelles structures au sein du PFBC qui favorisent ce dialogue, et avec un nombre croissant de membres et partenaires au sein du partenariat, nous devons trouver le moyen d'amener les idées, les expériences et points de vue en amont, même en dehors des plénières. En permettant des échanges entre un nombre plus limité de partenaires, ces structures amélioreront sensiblement la concertation entre partenaires, tout en renforçant les possibilités d'expression pour tous les types de partenaires, dans toute leur diversité. Il permettra un suivi plus régulier des questions clés débattues par l'ensemble des partenaires.

En effet, nous pouvons avoir des discussions sur des thématiques à l'intérieur des «Streams», mais bien plus, nous devons avoir la possibilité d'organiser un dialogue structuré et continue pour répondre aux questions telles que: « Où doit aller le partenariat ? Sur quoi devons-nous travailler ? Quelles sont nos priorités ? ». C'est cette réflexion qui a germé et qui commence à prendre forme avec les collèges. Puis, lorsque le Conseil se réunit, des questions posées et des réponses formulées, sont portés et partagés aux collèges par leurs représentants au Conseil. Ainsi, il y a un processus interactif entre les collèges et le Conseil.

Prochain Conseil du PFBC... Printemps 2017

Je peux ajouter aussi une chose concernant le rôle de la Facilitation. Par le passé, beaucoup de questions au

sein du partenariat étaient traitées par la Facilitation du PFBC toute seule : par exemple si le Partenariat engage une action ou pas, si nous acceptons de nouveaux membres ou pas, etc... Ce que nous essayons d'établir avec les collèges et le Conseil, c'est une responsabilité collective pour le partenariat, une gestion collective du partenariat. Désormais, nous discuterons au sein du Conseil, avec tous les représentants des collèges, de comment orienter le travail du Partenariat en 2017.

La procédure que nous envisageons est que nous aurons la tenue du premier Conseil demain 24 novembre 2016 ici à Kigali, une session plutôt symbolique et pas une session de travail. Puis, nous aurons une autre réunion de ce Conseil le printemps prochain, avec un point déjà sur l'agenda qui portera sur « où en sommes-nous dans la mise en œuvre de tout ce que nous avons dit à Kigali ? », nous revisiterons le communiqué final de Kigali et sur cette base, nous discuterons au sein du Conseil sur comment nous allons préparer ensemble la réunion annuelle du Partenariat de l'année prochaine de 2017. Ainsi, il ne revient plus à la Facilitation européenne seule de préparer la réunion annuelle du partenariat comme nous l'avons fait cette année, mais la responsabilité serait partagée entre tous les partenaires. Sur ce pas, nous allons déjà commencer dès le début de l'année prochaine à demander aux collèges de penser à ce qu'ils voudraient discuter au sein du Conseil. Un premier point sur l'agenda du prochain Conseil serait le bilan de la Réunion des Parties de Kigali : quel mouvement ont-ils pu observer sur des grandes questions soulevées à Kigali ? Quelles sont les principales leçons apprises de Kigali ? Devons-nous conserver ces « streams » ou



Photo de famille de la 1ère réunion des collèges du PFBC



Séance de travail entre le Facilitateur et la BDEAC



Conférence de presse avec quelques membres du collège

pas? Devons-nous nous organiser de la même manière ou pas? Devons-nous mettre l'accent sur telle priorité qui est plus importante que d'autres?

Continuité et suivi au sein du Partenariat...

Un autre point, à adresser /organiser au sein du Partenariat, qui est important et qui nous a perturbé dans une certaine mesure dans le travail est qu'il n'y a pas de perspectives de temps pour le PFBC. Il n'est pas clair non plus si nous devons mettre l'accent sur un tel aspect, il n'y a pas de priorités réelles, la référence principale est l'agenda régional qui est le plan de convergence de la COMIFAC, mais ce plan est vraiment général et vaste, et il est difficile de mobiliser et de structurer les interventions basées sur ce plan uniquement, nous devons discuter et nous dire que toutes ces éléments sont importantes, mais toutes ne revêtent pas le même niveau d'importance tout le temps, et pas forcément dans toutes les pays du Bassin du Congo. Il y'a certaines problématiques qui sont plus importantes dans certaines pays que d'autres à un certain moment. C'est dire que nous allons commencer à demander à chaque collègue d'hierarchiser ses questions et lors du prochain conseil, s'accorder sur quelles priorités nous devons mettre l'accent pendant les trois à quatre prochaines années. Le PFBC est un cadre unique, c'est la plateforme régionale la plus complète et la plus compréhensive qui existent, mais ce n'est pas le seul cadre de coopération dans la sous-région, il y en a plusieurs, certains sont formels comme la COMIFAC, et d'autres ne le sont pas. Et nous voyons

que le PFBC a des avantages mais aussi quelques faiblesses. Il n'y a pas eu assez de suivi sur ce qui est discuté antérieurement. Donc, cette idée de continuité et de suivi, et de leadership collectif, est bien ce que nous recherchons au sein des collègues et du Conseil et nous pourrions ainsi aboutir à un accord précis sur l'utilité de la feuille de route du partenariat, pour les partenaires et à quoi elle va servir et doit servir car elle ne peut pas être utilisée pour tous les objectifs. Beaucoup de partenaires veulent voir les impacts visibles et les résultats atteints.

Nous avons commencé cette semaine à bâtir la machine, à créer les structures et entamer le dialogue. Il faut souligner que cette structure est toujours volontaire et non contraignant, c'est juste une manière de structurer notre collaboration. Et je continue de penser que même si les choses sont faites sur une base volontaire, cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas travailler avec un peu de rigueur. Beaucoup des efforts importants que j'ai vus en Afrique ont été faits à partir de la volonté et non grâce aux organisations qui ont des lois et règlements entre eux, des traités et autres. Certains les ont mais parfois ces règles ne sont pas respectées.

Je pense que si vous posez la question à plusieurs membres aujourd'hui, sur ce que c'est que le PFBC pour eux, vous aurez des réponses assez différentes. Et pourtant, ce ne peut pas être une structure efficace si elle doit répondre à tous types de besoins, à toutes sortes de situations. En 2017, nous voudrions essayer

de mener des discussions au sein de ces nouvelles structures, pour aboutir à des points de vue collectifs sur les actions sur lesquelles le PFBC souhaite se focaliser en particulier dans les prochaines 3-5 ans. Ensemble, nous pourrions également essayer de décider de ce que nous pouvons faire pendant les réunions annuelles, ou peut-être d'autres réunions additionnelles. Je pense que cette collaboration améliorée au sein du PFBC aidera non seulement notre Facilitation mais aussi la prochaine Facilitation, à mieux connaître ce que nous sommes.

Les questions de financements sont au centre des enjeux de la conservation en Afrique centrale. Quel regard portez-vous sur ce problème ainsi que sur l'action des bailleurs de fonds au sein du Partenariat?

Globalement, je dirai qu'il y a plus d'opportunités dans le Bassin du Congo que lorsque le PFBC a été créé. Je ne parle pas seulement des opportunités en termes de développement mais aussi des opportunités d'investissements. A mon sens, certains pays dans cette sous-région ne sont pas parmi les pays les plus pauvres en Afrique ni dans le monde en développement. Ils ont des ressources domestiques, par exemple pétrolières. Il y'a aussi la question de la mobilisation des ressources locales ou domestiques, et comment les ressources domestiques disponibles sont utilisées pour le développement. Et comme acteur de

développement, je regarde ces questions de très près, comme la plupart de mes collègues. Je pense que nous ne pouvons pas attendre du PFBC qu'il résolve ce problème, mais cela peut être une plateforme où au moins on peut avoir des discussions importantes à ce sujet, ou on pourra identifier s'il y'a des réelles difficultés liées à l'allocation de ces fonds, car parfois certains financements vont plus dans un pays que dans un autre dans la sous-région. Je pense que la compréhension des financements internationaux n'est pas si développée que cela partout où elle devrait l'être. La question des prêts, celle des liens avec les subventions disponibles n'est parfois pas bien comprise. Le PFBC pourrait être une plateforme qui aide à comprendre les différents mécanismes de financements internationaux, les modalités, comme c'est le cas que nous avons cette semaine avec le fonds climat ou ceux pour lesquels on peut faire un package. Avec les nouvelles structures, il sera plus facile à savoir ce dont les partenaires ont besoin. Ils peuvent par exemple dire « nous avons besoin de nous focaliser sur telle question », « nous avons besoin de mieux comprendre ces mécanismes de financement ».

Comment projetez-vous le futur du partenariat dans sa gouvernance globale après le mandat de la Facilitation de l'UE. Quel rôle attribuez-vous à la COMIFAC et aux acteurs intéressés par la gouvernance de la Facilitation du PFBC?



Je pense que le Partenariat a un rôle à jouer en tant que mécanisme complémentaire aux mécanismes qui existent déjà de façon formelle comme la COMIFAC et la CEEAC parce que la gouvernance dans le secteur public ici n'est pas toujours bien développée tant au niveau national que régional, d'où la nécessité de disposer de ce genre de plateforme pour accompagner le processus existant. Pourtant, pour que cela soit durable, cette plateforme doit être capable de mieux démontrer quels en sont les impacts. Nous pensons que si nous ne pouvons pas avoir un tel dialogue structuré, en nous rassurant que les discussions sur certaines thématiques pourront avoir un impact sur les décisions prises par les pays, par les différents partenaires, par les bailleurs alors je pense qu'il sera difficile de justifier les contributions, parce que de nos jours, il y a de plus en plus de concurrence entre les divers cadres de collaboration et de coopération.

La démarche se poursuivra en deux étapes. La première, c'est la façon de travailler, les réformes, etc, alors que la seconde est celle relative aux priorités thématiques. Nous essayerons de gérer les deux étapes avec les ressources disponibles. Donc, cette semaine, nous avons eu en première partie la réunion des collèges, et celle du Conseil. Mais nous avons aussi les « streams » qui sont thématiques et nous aurons des plénières sur ces thématiques.

Mon avis sur l'avenir, est qu'il y a un rôle à jouer pour le PFBC, mais avec l'augmentation des membres et avec les menaces actuelles contre les forêts, les questions sont plus complexes maintenant qu'elles ne l'étaient en 2002. Nous avons donc besoin d'examiner la situation et de se dire que peut-être nous ne devons pas utiliser le PFBC pour toutes ces questions. Peut-être qu'il y a certaines questions sur lesquelles le PFBC sera particulièrement utile, peut-être qu'il y a d'autres travaux qu'on peut laisser à la COMIFAC ou à d'autres organisations. Je pense qu'il est trop tôt de dire jusqu'où cette analyse peut aller. Notre objectif est que lorsque nous passerons le témoin à quelqu'un d'autre, nous soyons capable de montrer ce que nous avons réalisé, ce qui a commencé à produire des résultats et qu'à la fin de notre période de facilitation on pourra dire que la Facilitation de l'Union européenne aura été un succès car elle aura pu entamer et mener ce renforcement des structures du PFBC en même temps qu'elle aura continué les travaux sur des thématiques clés.

Vous avez engagé un certain nombre de consultations au niveau sous régional et international dans le cadre de la consolidation de votre feuille de route. Qu'est-ce qui ressort de ces consultations et quel message envoyez-vous à l'endroit des

institutions sous régional qui portent assez d'intérêt sur les activités du PFBC ?

Nous avons discuté avec la COMIFAC et la CEEAC à Yaoundé et à Libreville et je pense que la gouvernance dans la sous-région d'Afrique centrale a certaines faiblesses tant sur le plan national que sur le plan sous régional. En fait, en tant que représentants de l'Union européenne, nous savons que même en Europe la coopération régionale n'est pas toujours facile : les politiques en Europe tout comme en Afrique sont nationales, et il y a des primes à payer pour les actions régionales parce qu'ils demandent toujours un effort supplémentaire de justifier pourquoi ils sont nécessaires. Toutefois, plusieurs questions et défis du Bassin du Congo n'auront de sens que lorsqu'elles sont traitées au niveau sous régional. Nous avons besoin de mener des actions tant sur le plan régional ainsi qu'au niveau international pour une meilleure coordination. Il est naturel que la Facilitation du PFBC suive de près le développement et activités des institutions régionales qui sont les plus importantes pour les forêts du Bassin du Congo. Nous les suivons aussi comme représentantes de l'Union européenne avec laquelle elles ont des relations permanentes.

Il est toujours un défi d'expliquer aux décideurs nationaux qu'ils doivent prendre en compte les problèmes de la sous-région, étant donné qu'il est plus facile de créer une institution nationale que de travailler avec une autre au niveau sous régional. Donc, il faut trouver des moyens de montrer aux gouvernements ce dont on a besoin à ce stade, et pourquoi ils doivent payer pour cela. A cet effet, il est très utile de démontrer cette pertinence et prendre des exemples concrets comme par exemple la lutte contre le braconnage.

Il est aussi fait le constat de la faible prise en considération de ces institutions par les leaders du Bassin du Congo. La COMIFAC organisera une réunion ministérielle ici la semaine prochaine, et nous savons bien que cette organisation fait face à de sérieuses difficultés financières. Ceci est un problème majeur et une cause des inquiétudes importantes de la part de beaucoup de membres du PFBC. Il y a aussi la question importante de la répartition de rôles entre les institutions sous régionales, en premier lieu la CEEAC et la COMIFAC. La distribution des rôles n'est pas toujours claire dans les secteurs comme l'environnement, le climat et bien d'autres, entre ces deux institutions. Cela crée des compétitions, des chevauchements et de l'inefficacité. Il ressort de nos discussions avec les représentants de ces deux institutions et avec leurs Etats membres que cela doit être clarifié. Actuellement une réforme institutionnelle est en cours à la CEEAC et nous espérons que cela va aboutir dans les meilleurs délais.



Vous avez accueilli plusieurs acteurs dans le partenariat, comment voyez-vous l'action au sein du partenariat notamment le rôle du réseau des jeunes et de la communication au sein du partenariat ?

Comme je l'ai dit plus haut, la communication est très importante particulièrement dans une structure de la nature du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. Nous n'avons pas une organisation formelle et le PFBC signifie différentes choses pour différents partenaires. Actuellement, l'identité collective est faible. Donc, nous devons accompagner cette réforme avec une communication plus claire au sujet de nos objectifs et priorités.

Concernant les jeunes, le REJEFAC est déjà membre du PFBC. Les jeunes de la sous-région sont un atout majeur et ils sont aussi les décideurs de demain. Ils ont

l'énergie et de l'espoir. Il relève de notre responsabilité de ne pas gaspiller ces ressources. Nous devons être clairs et honnête envers les jeunes sur ce qu'ils peuvent s'attendre à réaliser s'ils s'engagent dans la collaboration au sein du PFBC. Cela est une autre raison pour laquelle nous devons clarifier les priorités du PFBC. Je crois fermement que les jeunes sont le pouvoir du développement en Afrique et ailleurs et nous savons que le nombre de jeunes en Afrique augmentera dans l'avenir. Nous devons trouver des structures où nous pouvons les encadrer et fusionner cette énergie. Le PFBC peut être un bon cadre pour le faire. La plupart des jeunes voudraient réaliser quelque chose. Ils veulent faire la différence et nous devons être honnêtes avec eux et leur dire si le PFBC est le lieu approprié pour faire la différence et sur quelles thématiques. ■

Par Raoul SIEMENI





« Vue de la salle Stream 1 »

PFBC/STREAM1 :

« ... Promouvoir un mécanisme cohérent de gouvernance et de gestion de données en matière de gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale »

La 16ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) qui s'est tenue du 21 au 26 novembre 2016 à Kigali, Rwanda, n'a pas dérogé à la règle. Comme l'année dernière, elle s'était organisée en segments techniques composés des « streams » (cadres de concertations thématiques), lesquels ont traité des diverses thématiques prioritaires. Le Stream 1 a abordé la thématique sur la « Politique de gestion forestière et aménagement territoire » dirigé par World Resource Institute (WRI) et le Groupe de Travail Gouvernance COMIFAC (GTGC)

Sur ce, il est important que les Etats, pense-t-il, en tenant compte de l'existant, mettent en place ou renforcent des cadres de concertation institutionnelle de toutes les parties pour permettre un développement efficace des plans d'aménagement du territoire. Ces cadres de concertation doivent prévoir des méthodologies participatives et transparentes. Parallèlement, un ancrage institutionnel fort, une volonté politique constante et visible, ainsi qu'un mandat clair pour les instances de pilotage sont des conditions clés pour le succès de ces initiatives multisectorielles et impliquant donc une forte coopération interministérielle.

Les membres du Stream1 estiment qu'il est essentiel de trouver un équilibre pratique et opérationnel entre la concertation, la participation effective de chaque niveau de planification pertinent, et la dotation de ressources financières adaptées à l'implication de chaque niveau de planification, tant à l'intérieur des administrations concernées qu'au niveau des parties prenantes participantes.

La transparence des informations, une condition clé

L'information étant un domaine sensible et indispensable dans le développement d'un Etat ou une société, les membres du stream1 estiment que la transparence des informations rendues disponibles par les outils de gestion de données est une condition clé de leur utilisation efficace et de leur valeur ajoutée dans la prise de décision. Qu'il est essentiel que l'ensemble des informations existantes et collectées – ou en tout cas l'immense majorité d'entre elles – soient partagées et accessibles pour tous les utilisateurs. Et pensent qu'on doit concevoir que l'accès à certains types de données doit respecter des règles de sécurité et de confidentialité, et ne peut être envisagé qu'au niveau agrégé.

Au nombre des recommandations, figurent celle qui met en exergue le partage des données entre les différentes instances qui collectent les données (y compris les données spatiales), qui est une condition clé pour la valorisation efficace de ces données et pour permettre un aménagement effectif du territoire dans le cadre duquel les objectifs de gestion durable des forêts peuvent être efficacement poursuivis. Ainsi, le partage des données entre ces différentes instances doit être une priorité politique, et faire l'objet d'instructions claires de la part des Etats. Ce partage exige un engagement politique mais aussi une coordination technique pour développer les principes, les mécanismes et procédures de partage des données efficaces en temps-réel.

L'autorisation des Etats pour la mise à disposition d'un maximum de données pertinentes, sur les portails publics tels que ceux développés dans les atlas forestiers de WRI par exemple, doit souvent faire l'objet de négociations par les promoteurs des outils de diffusion de l'information, soutiennent-ils.

Dans cette même optique, il est essentiel que les administrations compétentes continuent à être sensibilisées à l'importance de rendre disponible publiquement les données sur lesquelles elles ont l'autorité légale. C'est un gage de fiabilité et d'utilisation efficace de ces données en matière de développement économique et social pour les populations de ces pays. Les initiatives internationales telles que l'OFAC, et les processus de négociation bilatéraux comme les APV FLEGT, doivent continuer à jouer un rôle de moteur et de catalyseur à cet égard.

La facilité d'utilisation des outils de gestion des données est une condition clé de leur efficacité et de leur valeur ajoutée. Les infrastructures de données doivent bénéficier des investissements requis pour répondre à cette condition clé.

L'engagement des Etats s'avère indispensable

En prélude de la 16ème réunion du PFBC, les participants à la session de travail sur la gouvernance des données qui s'est tenue le 23 novembre 2016, en vue d'assurer la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale et de garantir un suivi efficace de la mise en œuvre du Plan de Convergence 2 de la COMIFAC, ont souligné l'importance de promouvoir un mécanisme cohérent de gouvernance et de gestion des données en matière de gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Ce mécanisme devrait reposer sur les sept principaux éléments suivants :

- L'adoption de la mise en œuvre du Plan de Convergence 2 de la COMIFAC comme enjeu prioritaire de toutes les initiatives, de toutes les sources et de tous les opérateurs de production, de partage et de diffusion des données sur la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ;
- La concrétisation de l'engagement des Etats membres de la COMIFAC pour une appropriation nationale effective de l'Observatoire de Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) ;
- La mise en place autour de l'OFAC, d'un cadre de coordination et de mise en cohérence des initiatives, des sources et des opérateurs de production, de partage et de diffusion des données sur la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ;
- L'élaboration et l'utilisation d'une charte de collecte, de production, de partage et de diffusion des données sur la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ;
- L'intégration effective des indicateurs PFNL dans le système de collecte, de production et de diffusion des données sur la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale assurée par l'OFAC ;
- L'intégration des Coordinations Nationales de la COMIFAC (CNC) dans les structures de collecte et de centralisation des données au niveau national, dans les pays où ces structures existent déjà ;
- Le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et financières des Coordinations Nationales de la COMIFAC (CNC) pour leur donner les moyens nécessaires de jouer efficacement et pleinement ce rôle dans le processus de collecte des données relatives à la gestion durable des écosystèmes forestiers.



Face à ces enjeux, que ce soit au niveau national ou au niveau de la sous-région dans l'espace COMIFAC, il est essentiel que les administrations identifient les données existantes et les données manquantes pour alimenter des processus d'aménagement du territoire et de gestion forestière qui permettent une planification efficace (pour des stratégies efficaces de développement économique durable bien sûr, mais aussi dans la perspective de mise en œuvre de politiques nationales d'atténuation ou d'adaptation). Dans le cadre de ces réflexions, il faut commencer par prioriser les besoins en termes de collecte, d'analyse, et de compilation des données. Via l'appui aux CNC (Coordinations Nationales de la COMIFAC), l'OFAC a un rôle capital à jouer à cet égard.

A ce stade, il faut encourager les Etats de la COMIFAC à intégrer leurs différents niveaux d'engagements internationaux dans une stratégie politique unique pour chaque pays, ce qui renforcera leur crédibilité et les possibilités d'obtenir des financements pour les mettre en œuvre. Les niveaux d'engagement principaux à considérer sont les suivants : Les contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de la CNUCDD / Accords de Paris lors de la COP 21; Les cibles volontaires en matière de neutralité de dégradation des terres (NDT) dans le cadre de l'atteinte de la cible 15.1 des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et Les engagements en matière de restauration des écosystèmes pris dans le cadre du Challenge de Bonn (Défi de Bonn).

En guise de conclusion, les membres du Stream1 pensent que les Etats de la COMIFAC pourraient utilement se concerter pour établir une stratégie commune de contribution à l'initiative de contribution africaine au Défi de Bonn (AFR100). Ces recommandations ont été intégrées dans le communiqué final sanctionnant ladite réunion du PFBC de Kigali. ■

Wilgate Lawilla



Stand d'exposition



Vue de la salle Stream 2

PFBC/Stream2 :

« Elaborer ou réviser les lois sur la gestion des forêts en s'assurant que ces lois intègrent les règles coutumières... »

La réunion des pays membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) s'est tenue du 15 au 19 juin 2015, à Yaoundé, Cameroun, sous le thème central « Écosystèmes du Bassin du Congo : capital naturel, producteur de valeur économique et moteur de croissance verte pour le bien-être de ses populations ». Et comme dans tous les autres Stream, celui du stream 2, le thème a été : « Conservation et utilisation durable de la faune » « Comment optimiser la complémentarité ? »

Au cours des travaux, le stream2 s'est penché sur les thématiques (sous thème) telles que les aires protégées et les espèces protégées ; la Sécurité nationale et gestion des aires protégées : qui fait quoi ? Concilier la protection de la faune et les politiques d'utilisation des terres ; les Nouvelles technologies/Outils de monitoring de la biodiversité (Cibles de conservation) ; Quand est ce que la chasse devient braconnage. En ce qui concerne l'économie : Est-il possible de formaliser le commerce de la viande de brousse ? La Viande de brousse et nutrition.

Après des débats fructueux, les conférenciers ont pris quelques recommandations selon des sous thèmes.

Pour la thématique des « Aires protégées et les espèces protégées », les 104 participants ont recommandé de promouvoir et inciter la gestion efficace des aires protégées à travers l'introduction d'un mécanisme de certification indépendante des Aires Protégées ; Assurer la présence d'habitats importants pour les espèces protégées hors des aires protégées en maintenant un espace forestier permanent ; Développer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour les éléphants et les grands singes dans les 2 années qui viennent pour supprimer le braconnage ; sécuriser les populations importantes et reconstituer les populations décimées. Rechercher activement une participation (1) du secteur privé et (2) des acteurs décentralisés dans les instances de négociation et de suivi des engagements du PFBC, de

la COMIFAC (Plan de Convergence) et des Partenaires Techniques et Financiers (Programmes et Projets). Mettre sur pied un cadre favorisant la production à grande échelle de protéine alternative d'origine animale pouvant ravitailler les capitales provinciales et les zones semi urbaines à des prix compétitifs.

Concernant la Sécurité nationale et gestion des aires protégées : qui fait quoi ? ils ont reconnu que la menace sur une aire protégée est aussi une question de sécurité nationale, il convient de mettre en place des plateformes de collaboration entre le Ministère de la Défense et le Ministère en charge de la gestion des Aires Protégées pour la mise en œuvre de modalités d'action conjointe sur le terrain.

Sur le point « **Concilier la protection de la faune et les politiques d'utilisation des terres** », les participants

pensent qu'au niveau des systèmes d'information de la COMIFAC et du PFBC, il faut développer des dispositifs destinés à : Analyser les contradictions présentes et futures de l'aménagement des territoires; Appuyer les parties prenantes pour la résolution de ces conflits à toutes les échelles pertinentes ; Rechercher activement une participation (1) du secteur privé et (2) des acteurs décentralisés dans les instances de négociation et de suivi des engagements du PFBC, de la COMIFAC (Plan de Convergence) et des Partenaires Techniques et Financiers (Programmes et Projets).

Sur les **Nouvelles technologies/Outils de monitoring de la biodiversité (Cibles de conservation)**, les participants ont recommandé de Formaliser l'utilisation de SMART dans les Aires ; de Protégées en mettant en place

les bases des données standardisées et une structure nationale de coordination.

S'agissant de la question **A Quand est ce que la chasse devient braconnage**, ils demandent d'Elaborer ou réviser les lois sur la gestion des forêts en s'assurant que ces lois intègrent les règles coutumières pour que les communautés se les approprient et renforcer leurs capacités de bonne gestion.

Abordant la thématique **En ce qui concerne l'économie : Est-il possible de formaliser la commerce de la viande de brousse ?**, les participants recommandent de : Mettre sur pied des projets pilotes dans un certain nombre de villages représentatifs dans chaque pays d'Afrique centrale pour tester un système de gestion et de commercialisation à l'échelle locale des

espèces non protégées ; Mettre sur pied un cadre favorisant la production à grande échelle de protéine alternative d'origine animale pouvant ravitailler les capitales provinciales et les zones semi urbaines à des prix compétitifs.

Enfin, sur la thématique sur la **Viande de brousse et nutrition**, ils recommandent de réaliser des campagnes de marketing social afin de réduire la demande urbaine et contrôler strictement les flux de gibier des zones rurales vers les villes.

Les participants du stream2 sont sortis très satisfait des résultats obtenus à l'issue de cette réunion ■





Vue de la salle Stream 3



Stand PRE-REDD

PFBC/LE STREAM 3 : les changements climatiques, une priorité !

Faisant partie des cadres de travail, comme d'autres Stream, les travaux du Stream 3 se sont focalisés sur la thématique : Changements Climatiques (Atténuation et adaptation). Après des travaux soutenus, les membres de ce stream, ont, primo, exhorté la COMIFAC à accompagner l'ensemble des pays dans le processus de révision et de mise en œuvre des CDN et en capitalisant sur les acquis des programmes existants, avant, secundo, de faire des recommandations.

Acet effet, ils ont souligné la nécessité de la mise en place d'une facilité sous régionale d'accès des pays de la sous-région à la finance climatique et est demandé aux partenaires financiers à plaider en faveur de l'instauration de l'équité et l'égalité géographique dans la distribution des ressources de la finance climatique. Sans oublier, la durabilité du financement climatique, plus spécifiquement pour répondre aux questions d'adaptation mérite l'attention particulière dans les plateformes d'échange entre les pays de l'Afrique Centrale et ses partenaires.

Sanctionnant leurs travaux en stream, les participants ont fait des recommandations parmi les plus saillantes, l'on peut citer celles demandant à la Présidence de la COMIFAC d'organiser au courant de l'année 2017, le 3ème Sommet des Chefs d'Etat de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ; A la COMIFAC, qui doit développer des programmes sous régionaux en prenant en compte l'égalité de genre dont les plus urgents portent sur :

- Accompagner les pays dans le processus de

révision et de mise en œuvre des CDN et un plan d'actions sur l'Accord de Paris avec la participation de toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé, la société civile, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes;

- Un large programme sous régional REDD+, impliquant l'ensemble des pays de la sous-région et en capitalisant sur les acquis des programmes existants tels que le PREREDD+;
- Encourager la mise en place d'une facilité sous régionale d'accès des pays de la sous-région à la finance climatique ;
- Les ressources des projets sous régionaux existants ou des mécanismes sous la CCNUCC pourront aider la sous-région en synergie d'élaborer les propositions/dossiers de projets.
- La mise en place dans les pays et au niveau sous régional, des pools d'expert(e)s chargés de traduire les idées d'actions contenues dans les CDN en Programmes et Projets bancables.

Le financement, le goulot d'étranglement

Etant l'une des causes du frein de développement et de la mise en œuvre de certaines mesures prises, les participants ont exhorté les partenaires financiers à mettre à disposition les ressources pour la mise en œuvre des programmes identifiés ci-dessus en prenant en compte l'égalité de genre. Ils ont demandé la mise à contribution du REPAR et mobiliser les ressources nécessaires pour lui permettre de mener un plaidoyer à l'endroit des autres pays de la sous-région, afin d'accélérer le processus de ratification de l'Accord de Paris par l'ensemble des pays avant la fin du premier semestre 2017.

Il soutient que la durabilité du financement climatique, plus spécifiquement pour répondre aux questions d'adaptation reste une priorité pour les pays de l'Afrique centrale. Celle-ci (durabilité du financement) mérite attention dans les plateformes d'échange entre les pays de l'Afrique Centrale et ses partenaires.

Protection de l'environnement, une priorité !

Dans un autre chapitre, l'attention a été attirée pour lutter contre une agriculture paysanne pratiquée sous une forme extensive, et qui reste nocive à l'environnement. Les forêts humides du Bassin du Congo, apparaissent comme la prochaine destination/frontière de l'expansion de l'agriculture commerciale, alors que de nombreuses terres non forestières, notamment les savanes quasiment non cultivées, ainsi que les jachères présentent un potentiel important.

Ils ont rappelé que les demandes de services écologiques et des besoins de développement placent les Etats dans des situations où les politiques d'aménagement du territoire sont essentielles pour mieux accompagner et orienter le développement

des interventions et notamment de l'agriculture commerciale (Palmier à Huile, Cacao, ...). Ainsi, ils ont invité les partenaires à aider les pays de l'Afrique centrale à transformer l'agriculture en opportunité pour lutter contre les changements climatiques, nourrir les populations, fournir de l'emploi aux jeunes et assurer un développement maîtrisé des modèles agro-industriels dans les pays de l'Afrique Centrale »

Soutenons les initiatives prises, comme celle sur la création du « Centre Régional sur le Climat » d'Afrique Centrale (place sous la CEEAC) qui sera basée au Cameroun, ils pensent qu'il est nécessaire d'avoir des initiatives sous régionales d'adaptation aux changements climatiques. Le tour à La COMIFAC de mentionner l'Adaptation dans son plan de convergence. D'où l'invite des partenaires à appuyer, au niveau sous régional, entre autres, à tirer des leçons des expériences antérieures dans les pays pour élaboration des projets régionaux.

Ils ont demandé d'encourager les pays de la sous-région et les partenaires à soutenir les efforts de la BDEAC dans son processus d'accréditation auprès des différents mécanismes de la finance climatique.

Ils exhortent les partenaires financiers à plaider en faveur de l'instauration de l'équité et l'égalité géographique dans la distribution des ressources de la finance climatique ; avant de recommander que les investissements publics et privés notamment agricoles, prennent en compte les outils et instruments pertinents existants (lois et règlements, documents de stratégie, code des investissements, Cadres d'Investissements Nationaux, etc.) de manière à s'aligner en faveur de l'économie verte. ■

Wilgate Lawilla

« Renforcer la transparence et le partage des données dans la gestion publique des ressources naturelles »

« Vue de la salle Stream 4 »

Ayant le même objectif comme dans le Stream 1 et 3, le Stream4 avait aussi l'obligation de traiter la problématique et d'en proposer les pistes de solutions sur la problématique du « Développement économique durable et secteur privé ». Dirigés par l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) et The Forest Trust (TFT), le Stream4 s'est penché sur un domaine aussi sensible qui concerne la pérennisation des générations futures et au terme de leurs travaux, quelques recommandations ont été prises et soumises à la 16ème réunion du PFBC.

Au nombre des recommandations, l'on peut citer entre autres celles qui soulignent l'importance, pour tous les partenaires du PFBC, de sensibiliser activement les Etats de la sous-région à l'importance cruciale de la sécurisation de l'environnement juridique dans le cadre duquel les opérateurs privés sont appelés à investir; Pour les participants, les Etats doivent garantir la sécurité juridique des moyens techniques et financiers que les opérateurs investissent dans la valorisation durable des ressources naturelles, que ce soit dans le cadre de l'exploitation de ces ressources naturelles (cas de l'exploitation forestière sous aménagement durable ou des investissements dans l'agro-alimentaire durable) ou dans le cadre de la conservation de ces ressources naturelles (investissements dans la gestion des aires protégées).

La notion de la sécurisation de l'environnement juridique des investissements par les Etats est essentielle pour la crédibilité et l'efficacité de leurs politiques de développement économique durable. Ainsi, les participants recommandent aux Etats de la sous-



région d'impliquer plus activement les opérateurs du secteur privé, notamment les titulaires de concessions forestières sous aménagement durable, dans les exercices en cours en matière de développement des plans nationaux d'aménagement du territoire. Ils recommandent aussi aux Etats de la sous-région, à la communauté scientifique et aux partenaires techniques et financiers d'organiser des études visant à analyser de manière détaillée et approfondie les impacts économiques, sociaux et environnementaux que pourraient avoir un cadre juridique et des stratégies fiscales adaptés pour les investissements dans la valorisation des produits connexes de l'exploitation forestière et dans l'approvisionnement du marché domestique en bois d'origine connue et contrôlée.

Les participants recommandent aux Etats membres de la COMIFAC, et plus particulièrement aux Etats membres engagés dans les négociations ou dans la mise en œuvre d'Accord de Partenariat Volontaires avec l'Union européenne, à renforcer la transparence et le partage des données dans la gestion publique des ressources naturelles, tant dans le cadre de l'attribution des permis d'exploitation des ressources naturelles que dans le suivi des activités d'exploitation de ces ressources naturelles par les opérateurs du secteur privé.

Quid sur l'importance des outils de traçabilité opérationnels

Par ailleurs, Ils ont souligné l'importance d'avoir des outils de traçabilité opérationnels en matière de suivi de l'exploitation des ressources naturelles dans les pays

de la COMIFAC, notamment pour le suivi du bois dans les pays engagés dans les négociations ou dans la mise en œuvre d'Accord de Partenariat Volontaires avec l'Union européenne. Ils appellent l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le processus APV FLEGT à mettre en place rapidement des systèmes pragmatiques, accessibles et facilement utilisables par les opérateurs, en cohérence avec le cadre réglementaire en vigueur.

Aux opérateurs privés du secteur forestier (concessionnaires forestiers), à s'engager dans des partenariats stratégiques et transparents avec l'ensemble des autres types d'acteurs en vue d'améliorer les perspectives de développement économique équitable et de gestion durable des ressources naturelles à l'intérieur et en périphérie de leurs concessions .

Ils ont reconnu que les approches High Carbon Stock et zéro-déforestation ont permis le développement de nouveaux instruments pour neutraliser l'impact environnemental du secteur de l'agro-alimentaire en zone forestière.

Pour clore, ils ont recommandé aux Etats de la COMIFAC, aux investisseurs du secteur agro-alimentaire et aux partenaires techniques et financiers d'organiser, dans le courant du 1er semestre de l'année 2017, un atelier régional en vue de la présentation et de la diffusion de ces nouveaux instruments dans le Bassin du Congo.

De la même démarche avec d'autres stream, les participants du stream4 ont remis leur document (recommandations) à la plénière de la 16ème réunion du PFBC.

En substance, l'on peut se permettre de confirmer que la moisson a été bonne. ■

Raoul Siemeni

**Ne braconez pas !
N'achetez pas !
Ne vendez pas !
Ne laissez pas
transiter tout
produits illicites
issus d'une faune
protégée par la
Convention CITES!**



**Respectez et faites
respecter votre
faune et votre flore
pour les générations
actuelles et futures**





Vue de la salle Stream 5

PFBC/STREAM5 : CBFP/COMIFAC:

« Promouvoir les résultats auprès des médias et d'autres personnes influentes »

Dans cette même lancée, les travaux du stream 5 se sont focalisés sur plusieurs thématiques majeures telles: **Priorités en matière de recherche et d'éducation; Améliorer la communication des résultats de la recherche; Capacité à construire et Prise en charge de la prise de décision.** Au terme de leurs travaux, les participants ont soumis quelques propositions en termes de recommandations.

Parmi les propositions les plus saillants, selon les thématique, à savoir Priorités en matière de recherche et d'éducation, les participants ont suggéré que le PFBC et la COMIFAC devraient Appuyer les ressources nécessaires pour réviser et mettre à jour le projet de plan de recherche, aussi participer au processus de mise à jour du plan de recherche et fournir une expertise. S'agissant d'Améliorer la communication des résultats de la recherche, ils ont recommandé la participation à l'évaluation des meilleures pratiques. Ainsi, l'héberger, par l'OFAC, les résultats de la recherche (y compris les documents d'orientation, etc.) sur le site Web; Forum en ligne pour la discussion pour partager des idées.

Dans cette optique, ils doivent mener des activités de sensibilisation sur la recherche (individus) ; la publication, dans une revue, par les pairs ; Traduire la recherche dans les mémoires politiques ; Promouvoir les résultats auprès des médias et d'autres personnes influentes ; Défendre avec des résultats. Mais aussi, inclure les résultats de la recherche dans l'enseignement

afin d'accroître l'influence de la recherche au sein du PFBC. Ils ont également demandé l'évaluation et élaboration des meilleures pratiques pour communiquer aux décideurs. Enfin, améliorer le RIFFEAC Forest & Journal de l'Environnement.

Quant à la capacité à construire; ils ont fait une recommandation sur le soutien politique du PFBC / COMIFAC pour un financement accru de la recherche et de l'éducation, afin de poursuivre l'effort, coordonner les efforts d'éducation dans la région. Le stream 5 a rappelé l'importance du renforcement ciblé des capacités. Sur ce, ils ont fait les suggestions sur ce qui est nécessaire pour le renforcement des capacités (à partir des entrevues

semi-structurées et la révision du plan de recherche). Faire un inventaire des réseaux et efforts existants et identifier des lacunes.

Traitant les aspects de la Prise en charge de la prise de décision, ils ont reconnu que les chercheurs investissent du temps et des efforts pour communiquer avec les décideurs, partager les résultats et donner des conseils, d'où, il faut tirer les leçons des efforts déployés pour faciliter les décisions

Il sied de noter qu'ils ont demandé également d'analyser les résultats des entrevues avec les intervenants afin de comprendre l'état actuel de la prise de décision basée sur les connaissances dans le PFBC. ■



Les collèges suivants ont eu à tenir leur réunion de lancement

- Le collège régional du PFBC
- Le collège de la société civile du PFBC
- Le collège des ONG internationales du PFBC
- Le collège du secteur privé du PFBC
- Le collège des bailleurs de fonds du PFBC
- Le collège scientifique et académique du PFBC
- Le collège des acteurs multilatéraux du PFBC »

Renforcer la loi faunique par le soutien au développement socio-communautaire



Plus d'informations au service de la protection de la faune





Forest & Landscape Investment Forum

Unleashing business opportunities for sustainable landscapes



Kigali, Rwanda
16-17 May 2017



A contribution to the achievement of the Bonn Challenge and the AFR100 Initiative



African Wildlife Foundation travaille pour que la faune et les terres sauvages d'Afrique persistent à jamais.



Propos d'AWF

African Wildlife Foundation (AWF) est un organisme de conservation international exclusivement dédié au continent africain. Depuis notre fondation en 1961, AWF reconnaît que les ressources fauniques et les écosystèmes d'Afrique sont essentiels à la prospérité future du continent africain et de ses habitants.

AWF, en quelques mots:

- Avec une focalisation géographique sur le continent africain, AWF avec les Africains aux niveaux local, régional et national pour conserver les énormes ressources naturelles du continent.
- Nous croyons que le développement est bon pour l'Afrique, à condition qu'il soit durable et équilibré avec la conservation de la biodiversité.
- Nous nous concentrons sur les principales espèces africaines, y compris les éléphants, les rhinocéros, les lions et autres grands carnivores, les gorilles de montagne, et autres grands singes en Afrique.
- AWF a son siège à Nairobi, Kenya, avec des bureaux à travers l'Afrique et en Asie, en Europe, et en Amérique du Nord.

Notre Approche de la Conservation

Pour un impact durable, la conservation en Afrique doit se faire sur un grand terrain, avec des partenaires locaux, nationaux et régionaux. La conservation doit aussi tenir compte des besoins non seulement des espèces sauvages vivant dans la région, mais aussi des populations. À cette fin:

- La FAE cible de vastes étendues de terres qui s'étendent au-delà des parcs individuels ou même des frontières nationales.

- Nous mettons en œuvre une variété d'initiatives de conservation qui sont centrées autour de trois domaines spécifiques: la terre, la faune et les gens (y compris l'éducation et les affaires).
- La FAE intègre les efforts pour adapter et atténuer le changement climatique dans nombre de nos projets.
- Parce que la conservation ne prend pas toujours effet sans volonté politique, nous travaillons également avec les partenaires gouvernementaux et les organismes régionaux pour faire un changement de politique.

Nos Partenaires

La conservation ne pouvant être réalisée individuellement, AWF travaille donc avec l'ensemble des partenaires et parties prenantes à tous les niveaux, y compris les communautés locales, d'autres ONG, les gouvernements locaux et nationaux et les organisations internationales, de façon à planifier, mettre en œuvre et atteindre nos objectifs communs de conservation.

Où Travaillons-Nous?

AWF travaille dans une grande variété d'écosystèmes à travers l'Afrique sub-saharienne, et notamment les forêts, les zones montagneuses, les zones humides, les savanes, le Sahel et plus encore... Actuellement, AWF conduit des projets dans plus de 16 pays africains:

- Afrique occidentale et centrale: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Démocratique du Congo, Niger, Sénégal
- Afrique de l'Est: Ethiopie, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Soudan du Sud
- Afrique Australe: Botswana, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Zambie,
- Zimbabwe





Interview

*Le Président de
African Wildlife
Foundation,
Monsieur KADU
SEBUNYA*



Organisée par le PFBC du 21 au 25 novembre dernier, la 16ème réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) qui s'est tenue à Kigali, Rwanda, a connu la participation de plusieurs institutions environnementales parmi lesquelles le African Wildlife Foundation, AWF. A cet effet, Monsieur KADU SEBUNYA, Président de AWF nous parle des actions de cette fondation en Afrique.

Afrique Environnement Plus : Qu'est-ce qui caractérise l'action de AWF au niveau africain?

Monsieur KADU SEBUNYA: Fondée en 1961, African Wildlife Foundation (AWF) est la principale organisation de conservation axée uniquement sur le continent Africain. Depuis sa création, AWF a protégé les espèces menacées et les terres, a promu des partenariats avec le secteur privé pour l'écotourisme au profit des communautés locales Africaines pour améliorer les moyens de subsistance et a formé des centaines de ressortissants Africains dans la conservation – tout ceci pour assurer la survie du patrimoine sauvage sans précédent de l'Afrique. Nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements Africains, mais aussi avec des institutions panafricaines comme l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement (BAD), et des institutions sous régionales telles que la Communauté économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), le Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et bien d'autres encore pour protéger les terres et la faune sauvage de l'Afrique et assurer un avenir plus durable pour les populations Africaines.



En tant qu'ancienne et plus grande organisation de conservation axée uniquement sur le continent Africain, AWF s'engage à amplifier la voix des Africains sur la conservation de la faune et des terres sauvages à l'échelle mondiale.

Vous avez engagé un certain nombre de consultations et vous avez eu à échanger avec un certain nombre de personnalités sur la réunion du PFBC. Que peut-on retenir comme substance de ces échanges ?

Je suis venu avec plusieurs messages mais le plus important est la voix des africains. Nous voulons entendre les africains parler et dire pourquoi le bassin du Congo est important pour nous. Nous aimerions entendre de nos leaders comme les présidents, nos ministres mais pas seulement les ministres de l'environnement mais aussi les ministres des finances, des plans et les dirigeants de la banque centrale du bassin du Congo, pourquoi le bassin du Congo est important non seulement pour l'Afrique mais aussi pour les autres pays ; ensuite quel est le rôle de la flore et de la faune dans cet important site. Donc, l'opinion des africains est très importante pour nous permettre d'accomplir notre mission dans le bassin du Congo.

Les questions de financement dans le cadre de la conservation constituent de nos jours un frein dans la mise en œuvre des projets. AWF a-t-il des solutions qu'il apporte pour répondre à ces approches, même dans le cadre de la lutte contre le braconnage notamment celui des éléphants, quels sont les mécanismes mis en œuvre ?

Comment appréciez-vous les actions dans le bassin du Congo, qu'est-ce qui caractérise l'approche du AWF dans le bassin du Congo, sur quoi est ce qu'on repose les acquis ?

La réunion du partenariat pour les forêts du bassin du Congo qui nous réunit ici en ce jour est une opportunité pour nous d'être ensemble et de développer une vision pour le bassin du Congo, comment le bassin du Congo doit se présenter dans le future, et nous savons que nous avons besoin d'une participation massive de tout le monde pour le développement du bassin du Congo, parce que le bassin du Congo a besoin des routes, des écoles, des hôpitaux, etc. Donc, nous ne pouvons pas juste continuer à penser uniquement à la conservation dans le bassin du Congo sans penser à son développement. Le développement est en marche et c'est une bonne opportunité. Nous devons connaître le rôle du système écologique au Congo. Nous sommes très contents des discussions qui se passent ici particulièrement sur la conservation parce qu'il y a un intérêt à investir dans le bassin du Congo qui est le second poumon vert de la planète après le bassin de l'Amazonie. Donc, le bassin du Congo regorge de plusieurs opportunités et revêt d'un intérêt international.

Le financement est très important mais ce n'est pas le seul facteur qui pose problème. L'Afrique reçoit plus d'aide étrangère que n'importe quel autre continent, mais l'Afrique est néanmoins le continent le moins développé de cette planète. Donc, nous ne devons pas penser que le financement est le plus important, ce qui est plus important est de décider de l'avenir que nous voulons et de pouvoir faire quelque chose pour l'avoir ; cela est plus important que n'importe quel financement en Afrique. Ce qui est nécessaire à la nature ce n'est pas seulement le financement, c'est ce que les africains décident de faire de notre héritage et ce que nous faisons, nous le faisons au profit de la nature, mais nous avons besoin de décider de ce que nous voulons faire de notre héritage, si nous allons l'abandonner au commerce international et au commerce des personnes ou pas mais aussi voir comment cet héritage est connecté au développement. C'est plus important que les financements actuels. La chose qui est aussi importante est la connexion entre ce que nous faisons dans la conservation et le développement des autres secteurs d'activités. La conservation est une ressource naturelle, si l'on ne gère pas bien les ressources naturelles, cela créera des conflits et si l'on crée des conflits, l'on doit avoir des indices pour nous aider à résoudre le conflit. Donc, nous n'avons pas besoin de connaître l'origine du conflit avant de trouver l'aide nécessaire pour le résoudre, parce que pour combattre le crime, l'on construit des prisons et pour lutter contre la maladie, l'on construit des hôpitaux, donc l'environnement fait partie de tout cela de même que l'agriculture car nous ne pouvons pas financer l'agriculture sans penser aux ressources d'eau et au sol. Je pense que la criminalité faunique de nos jours est plus importante que tout et nous cherchons actuellement les fonds pour la conservation. Plus nous continuons de chercher de l'argent à l'extérieur jour après jour dans les activités, plus nous arriverons à séparer la conservation des

autres secteurs. C'est ce que nous faisons toujours et cela devrait être fait.

AWF est un programme implanté en Afrique. En termes de résultats que ressort-il de satisfaisant qui soutient son expansion dans les autres régions d'Afrique de part son expérience de Kenya et d'autres pays non membres du bassin du Congo ?

L'un des exemples que je pourrais vous donner au sujet de l'African Wildlife Foundation (AWF) est que nous sommes leaders en Afrique dans la gestion des avantages des ressources naturelles des communautés locales. Nous fournissons aux populations autochtones les ressources qui proviennent de l'environnement en les soutenant dans leurs activités et nous en sommes fiers. Dans le sud de la Tanzanie par exemple, grâce à un programme de partenariat appelé SUSTAIN-Africa (<http://www.waterandnature.org/SUSTAIN/geographies/SAGCOT>), nous démontrons comment intégrer la gestion de l'eau, des terres et des écosystèmes avec des entreprises durables pour montrer une croissance verte inclusive en utilisant l'approche des paysages. Nous sommes également le premier groupe à former de jeunes Africains dans la gestion de la conservation. Aussi, à travers notre programme Classroom Africa (www.classroomafrica.org), nous avons construit deux écoles, l'école primaire d'Ilima, dans une des parties éloignée de la forêt dans le nord-ouest de la RDC et l'école primaire de Manyara Ranch en Tanzanie, afin de fournir à ces enfants des zones rurales, une éducation de qualité aujourd'hui et les préparer à être les leaders de demain. ■

Propos recueillis par Raoul SIEMENI



Séance de travail entre le président de AWF et le Facilitateur du PFBC



le président de AWF et le sous secrétaire d'état américain à l'environnement



Président du AWF et le facilitateur du PFBC



Jeunes leaders Volontaires REJEFAC environnementaux engagés au service du PFBC : « learning by doing Rejefac Initiative »



le Facilitateur PFBC et les jeunes volontaires REJEFAC



photo de famille des jeunes volontaires REJEFAC

d'acteurs non négligeables avec pour objectif global d'impliquer et responsabiliser les jeunes au processus de gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. Le REJEFAC dispose d'un secrétariat technique assuré par L'Association Jeunesse Verte du Cameroun (AJVC), ONG camerounaise (Yaoundé, Cameroun) qui a pour slogan « **payé ou pas, je m'engage pour ma communauté** » est une organisation de jeunes leaders de toutes couches sociales confondues, qui mènent des actions visant à répondre aux problèmes de développement durable et de droits humains. La principale mission est d'accroître la participation et l'implication effective de la jeunesse et du genre dans les divers changements qui s'opèrent au niveau local, national et international, et elle va viser à promouvoir les talents, idées et initiatives des jeunes (urbains et ruraux), et susciter en eux le sens de la pro activité, de la créativité, de la responsabilité à travers le renforcement des capacités, et les projets innovants, leur implication dans les programmes de gestion durable des ressources naturelles et à la conservation de la biodiversité.

Ayant pris connaissance, de cet évènement en préparation pour la sous-région, cette initiative a été proposée à nouveau, car la

première fut organisée en 2015 avec la participation d'une quarantaine de volontaires environnementaux issus des organisations de jeunesse œuvrant dans le domaine environnemental et climatique du Cameroun. Les services des volontaires ont été proposés et utiles lors de plusieurs évènements sportifs, culturels et évènementiels au niveau mondial et national, mais l'innovation a reposé sur le fait que les volontaires ont été actifs aux niveaux stratégique, organisationnel et intellectuel. La coordination régionale a donc en lien avec le point focal REJEFAC Rwanda identifié via l'antenne nationale les membres du Rejefac Kigali ainsi que des volontaires et étudiants qui ont pu travailler main dans la main avec la facilitation du PFBC de la

préparation à l'organisation de cette grande rencontre. Plusieurs idées innovantes sont conçues à l'issue de ces évènements mais cependant, au-delà des engagements politiques, la réalisation de ces idées n'est pas toujours facile en raison d'un manque d'accompagnement et d'une bonne coordination des énergies des personnes ressources disponibles, cette action fut donc louable et nécessaire pour justifier de la nécessité de renforcer les capacités de ces jeunes à travers cet instrument désormais disponible.

L'objectif de l'initiative « Learning by doing REJEFAC initiative » a été de créer un cadre de collaboration entre les volontaires environnementaux, coaches et porteurs de projets innovants pour l'environnement, facilitateurs et les partenaires du Bassin du Congo. C'est dans le but d'accompagner, de partager et faire connaître leur savoir-faire et savoir-être que 30 jeunes leaders volontaires ont été sélectionnés et proposés au comité d'organisation dans le cadre cette initiative. Les efforts et le temps que consacrent les jeunes leaders, étudiants, et volontaires des OSC de jeunesse à acquérir des expériences pratiques sont souvent très difficiles et les occasions sont rares, et en un mois de préparation technique et pratique, ils acquièrent en peu de temps l'expérience tant recherchée, la mise en relation avec les personnes ressources, experts et partenaires du Bassin du Congo, la mise en pratique de la théorie et surtout un moment d'apprentissage unique aussi important pour leur jeune carrière.

l'organisation locale du REJEFAC Kigali, composée de Monsieur Etienne Hagumimana et bonaventure Manirakiza en lien avec la coordonnatrice régionale, Mme Tamoifo Nkom Marie se sont chargés d'élaborer les critères et profils des volontaires souhaités avec emphase sur le Bilinguisme avéré, la moralité et le parcours des jeunes leaders, et c'est ainsi que la sélection a été menée conjointement par la facilitation européenne, avec l'appui et les conseils du ministère de tutelle et certains représentants de la société civile notamment le Refadd Rwanda. Une réunion finale de mise à niveau générale a été organisée la veille de la rencontre avec pour but de rappeler l'essentiel, de s'assurer de la compréhension du rôle de chaque volontaire et de prendre contact avec chacun d'entre eux, cette réunion a vu la participation de Mme Caroline Rose et de Monsieur François BUSSON de la facilitation européenne.

Plusieurs sessions de renforcement de capacités ont été organisées avec les volontaires en vue d'assurer la vision partagée et d'expliquer le rôle des volontaires, de s'accorder sur les valeurs et principes de base à observer, et donner les attentes des partenaires organisateurs. Les réunions ayant été divisés en streams, les volontaires ont été affectés à chaque stream/activité principale et mis en contact avec les mentors des activités principales prévues. Les volontaires ont joué le rôle d'accueil et protocole (hôtesses et stewards), de secrétariat, de rapporteurs techniques dans chaque streams techniques, d'animation des stands, de facilitateurs et d'interprétation, hommes/femmes de main/ et assistants techniques assignés à chaque membre du comité d'organisateur, notamment au facilitateur, au facilitateur Délégué, aux gestionnaires



et acteurs stratégiques, et aux autres organisateurs techniques et logistiques.

Le principe ayant été compris par l'ensemble des parties prenantes, les frais liés aux réunions de préparations, de coordination, de déplacements des volontaires pour les lieux de sessions de l'évènement et les frais de restauration ont été pris en charge par les partenaires. Ces indemnités journalières qui ne sont pas des salaires ont permis aux volontaires d'être ponctuels, bien vêtus traditionnellement, plus efficaces et plus concentrés lors de leur mission.

A la fin de leur mission, les volontaires ont reçu les félicitations officielles du Comité d'organisation du PFBC à la clôture de la rencontre et ont reçu personnellement chacun un certificat de participation délivré par la facilitation européenne, ce qui va renforcer leur recherche d'emplois futurs, prouver leur expérience reçue et montrer que le volontariat est utile et inoubliable pour ceux qui le vivent de manière si intense lors de leur jeunesse à travers une telle expérience. Cette expérience a permis de se rendre compte de la difficulté de la perception du volontariat par le public et les parties prenantes, mais plus encore de l'ignorance des compétences et des opportunités des services que peut offrir le REJEFAC à travers l'énergie de ces jeunes leaders et étudiants environnementaux dans l'ensemble des pays du Bassin du Congo. L'initiative sera renouvelée où et tant que de besoin afin de travailler à inculquer davantage le métier de volontaire et ses implications et avantages auprès des partenaires afin de voir leur rôle dans le futur davantage valorisé. ■

Tamoifo Nkom Marie
Coordonnatrice régionale
REJEFAC
tamoifo@gmail.com
00237 699846113



LE RECEIAC A LA 16EME RDP DU PFBC :

Vers de nouveaux partenariats pour renforcer la communication environnementale et l'information en Afrique Centrale.



Photo de famille du RECEIAC lors de la réunion du PFBC

Au-delà de la couverture médiatique et de la formation des communicateurs qui ont été assurées, la participation du Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) à la 16ème Réunion des Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a été particulièrement marquée par des échanges très fructueux avec des responsables de haut rang des institutions techniques et financières en charge de la Gestion des écosystèmes du Bassin du Congo.

Au-delà de la couverture médiatique et de la formation des communicateurs qui ont été assurées, la participation du Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) à la 16ème Réunion des Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a été particulièrement marquée par des échanges très fructueux avec des responsables de haut rang des institutions techniques et financières en charge de la Gestion des écosystèmes du Bassin du Congo.

Les institutions concernées étaient entre autre, la facilitation de l'Union Européenne du PFBC, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), du Réseau

des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-PACO), le Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (ROSCEVAC), le Réseau International pour la Bambou et le Rotin (INBAR), etc.

Les échanges ainsi amorcés qui devront se poursuivre dans les mois à venir, sont un point de départ de nouveaux partenariats à conclure entre le RECEIAC et ces institutions dans le but de renforcer la Communication environnementale

et améliorer la visibilité des initiatives, Programmes et Projets mis en œuvre par ces institutions, dans le domaine de la gestion durable des écosystèmes du Bassin du Congo.

Le RECEIAC participait pour la première fois à ces assises comme membre à part entière du PFBC, sa candidature ayant été officiellement admise le 05 Octobre 2016, par Son Excellence Monsieur Anders HENRIKSSON, Facilitateur du PFBC.

Coordination de la couverture médiatique des événements de la 16ème RdP du PFBC

La vingtaine de journalistes et communicateurs

présents à ces assises du PFBC se sont organisés de pour couvrir de manière coordonnée, l'ensemble des événements de prévus. Une réunion quotidienne très matinale des membres du RECEIAC de au point permettait des répartir les journalistes et communicateurs dans les événements du jour. Aussi la couverture médiatique des 05 streams thématiques de la 16ème RdP du PFBC a été régulièrement assurée. Par ailleurs, des interviews et conférences de presse ont été organisées pour informer plus largement le grand public au niveau national et sous-régional, sur ces événements en cours. Institutions telles La Facilitation de l'Union Européenne du PFBC, le RAPAC, la BDEAC, CEEAC et ROSCEVAC ont donné des conférences de presse organisées par le RECEIAC.

Renforcement des capacités des membres du RECEIAC

La Réunion du PFBC, a été l'occasion pour les membres du RECEIAC de se former sur les thématiques prévues dans les 05 Stream de cette 6ème RdP du PFBC : (i) Gouvernance Forestière, (ii) Lutte anti-braconnage, (iii) Changements climatiques, (iv) Développement économique durable et Secteur Privé, (v) Recherche Forestière.

Deux autres sessions de formation ont eu lieu en session parallèle RECEIAC lors de cette RdP du PFBC :

- Appui stratégique et opérationnel à la communication, la sensibilisation, l'information et l'éducation environnementales en Afrique Centrale. L'objectif était ici de pouvoir contribuer à la mise en œuvre de l'axe transversal N°3 du Plan de Convergence de la COMIFAC, et accompagner par la communication, le processus du système de l'Economie verte de la CEEAC.
- Information, sensibilisation des masses sur les liens entre la Conservation de la biodiversité et le planning familial en Afrique.

Des échanges fructueux avec des partenaires pour promouvoir la Communication environnementale en Afrique Centrale

Les Responsables du RECEIAC se sont entretenus lors de la 16ème RdP du PFBC avec des responsables des institutions sous-régionales et internationales pour poser les bases des partenariats futures à conclure pour promouvoir la communication environnementale et l'information en Afrique Centrale. Il s'agit entre autre de Messieurs Anders HENRIKSSON, Facilitateur du PFBC ; Monsieur Omer NTOUGOU NDOUTOUME, Secrétaire Exécutif du RAPAC ; Monsieur Arment Guy ZOUNGUERE-SOKAMBI, Vice-Président de la BDEAC ; le Dr. Honoré TABUNA, Expert de la CEEAC; Monsieur Marcellin NZIENGUI Directeur Exécutif de l'OIBT ; Monsieur Oliver Frith, Directeur du Programme Global de INBAR.

L'Assemblée Générale du RECEIAC

En plus de toutes ses activités menées, le RECEIAC a



photo de famille RECEIAC, BDEAC et CEEAC



photo de famille RECEIAC, OIBT, AGEOS et ROSCEVAC



séance de travail entre le Facilitateur PFBC et le bureau RECEIAC

tenu son Assemblée Générale en marge des travaux de la 16ème RdP du PFBC. Les travaux inscrits à l'ordre du jour comprenaient, entre autres, l'adoption de la feuille de route révisée du Réseau, la révision des statuts, l'encrage institutionnelle et l'opérationnalisation du Réseau.

L'Assemblée Générale du RECEIAC a exprimé sa gratitude à l'égard de la Facilitation Européenne du PFBC, pour avoir reconnu l'importance du Programme et des contributions du RECEIAC à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC, notamment en son Axe transversal N° 3 relatif à l'information, la communication et la sensibilisation, soutenant ainsi les « efforts des pays et organisations membres du PFBC qui travaillent ensemble pour promouvoir en Afrique centrale, la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie des populations, et la protection de la biodiversité unique des forêts du bassin du Congo ».

Il faut noter par ailleurs que le RECEIAC a également participé en tant que membre aux travaux du Collège des organisations de la société civile du PFBC ■

Jerome Guefack



Photo de famille conseil des ministres COMIFAC



COMIFAC :

A l'ère de la réforme et de l'état de lieu de la situation financière

Kigali, la capitale du Rwanda, a abrité le 29 novembre 2016, la 9ème session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), au lendemain de la réunion des experts tenue du 27 au 28 novembre 2016, toujours dans la capitale Rwandaise.

avant son intervention, plusieurs personnalités ont pris la parole, notamment le Facilitateur de l'Union Européenne du PFBC, M. Anders Henriksson ; de Mme Marie-Thérèse Chantal Mfoula, Secrétaire générale adjointe de la CEEAC, en charge de l'intégration, ainsi que M. Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

Le financement, un goulot d'étranglement

Cette rencontre de Kigali a été une opportunité pour les délégués des pays membres de dresser un bilan sur la situation générale de la COMIFAC aussi bien sur l'aspect financier qu'institutionnel. Financièrement, les ministres ont exprimé leur vive préoccupation sur la situation de crise et de la pérennité de l'organisation que traverse l'institution et qui perdure. Ils ont, malheureusement, relevé que les résolutions prises par la session ministérielle de Kinshasa, de la COMIFAC tenue au mois de mai 2016, dans sa résolution 17, portant sur la situation de financement n'ont pas été appliquées par les Etats membres, à l'exception du Cameroun. Cette problématique a poussé le ministre des Ressources naturelles du Rwanda, en sa qualité du président en exercice de la COMIFAC d'initier une démarche de transmettre une correspondance à ses collègues en charge des forêts et environnement et à

M. Vincent Biruta, Ministre des ressources naturelles de la République du Rwanda, ouvrant la cérémonie, a rappelé la quintessence de ladite session ministérielle. Il a mis un accent particulier sur la situation de crise et de pérennité de la COMIFAC. De ce fait, le ministre rwandais a révélé que les pays du bassin du Congo font face à de nombreux défis pour valoriser durablement les produits forestiers tout en permettant la contribution significative du secteur à l'économie nationale et régionale. Egalement, son souhait ardent a été de voir l'impact de cette rencontre ministérielle sur la gestion efficiente et durable des écosystèmes forestiers pour laquelle la COMIFAC devrait jouer un rôle prépondérant. A noter que peu



réception fanion présidence COMIFAC



M. Ndomba Ngoye Raymond, nouveau S.E COMIFAC



M. Itsoua Madzous, nouveau S.E.A COMIFAC

leur tour, de les transmettre aux chefs d'Etat respectifs. Pour la mise en œuvre des résolutions des sessions du conseil des Ministres pour la période 2015-2016, les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre desdites résolutions dont le taux moyen de réalisation se situe à 53%. D'où, leur invite aux pays membres de la COMIFAC à mettre en œuvre ces résolutions qui leurs sont adressées à savoir, celle relative à l'apurement des arriérés de leurs contributions. Et le paiement de ces arriérés permettra la mise en œuvre effective du Plan d'actions biennal 2017-2018 du Secrétariat Exécutif, adopté par les Ministres.

Adoption du budget biennal 2017-2018 de la COMIFAC

En dépit de la conjoncture financière qui prévaut

dans les pays membres de la COMIFAC et conscients de cette réalité, les Ministres ont approuvé le projet du budget biennal 2017-2018 de l'organisation qui s'élève à hauteur de 2.646.546.787 FCFA (4.034.634 euros) repartie de la manière suivante : 1.336.546. FCFA (2.037.552 euros) pour le fonctionnement de la COMIFAC et 1.310.000.000 (1.997.082 euros) pour la mise en œuvre du Plan d'actions. Ainsi, pour la mise en effective dudit Plan, les ministres ont invité les pays débiteurs à prendre des mesures urgentes en vue d'apurer la totalité des arriérés de leurs contributions conformément à la décision 17 de la session de Kinshasa de mai dernier.

Par ailleurs, les Ministres ont exhorté les partenaires techniques et financiers de s'assurer avant tout appui que le pays bénéficiaire est en règle avec ses contributions à la COMIFAC.

Au cours de cette rencontre, les ministres ont revu le système de suivi-évaluation de la COMIFAC. A ce titre, ils ont pris acte du fonctionnement de la Plate-forme de suivi évaluation de la mise en œuvre du Plan de convergence. Ils ont aussi approuvé le Manuel de suivi évaluation. En outre, les ministres ont instruit les Coordinations Nationales COMIFAC d'animer au niveau national, la plate-forme Suivi Convergence et à contribuer à la mise en œuvre du Manuel dans leurs pays respectifs.

Quid sur le sommet des Chefs d'Etat sur la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers Afrique centrale.

S'agissant de cette question, les ministres ont réitéré l'importance de la tenue du troisième Sommet des Chefs d'Etats et de la nécessité de poursuivre les consultations entre les pays pour l'organisation de cet événement. Dans cette optique, Mme Rosalie Matondo, Ministre de l'économie forestière, de l'environnement et du Développement durable de la République du Congo, a informé les ministres de la tenue prochaine à Brazzaville d'une conférence de haut niveau sur le Fonds bleu lancé par le Président Denis Sassou N'Guesso, en marge de la COP22 de Marrakech, et de la possibilité de saisir cette opportunité pour tenir un Sommet des Chefs d'Etat de la COMIFAC.

La COMIFAC, un nouveau visage !

Nouvel élan, nouveau visage. Arrivés en fin de mandat, les ministres ont décidé de la nomination des nouveaux cadres aux postes statutaires. Parmi les heureux nommés figurent, M. Ndomba Ngoye Raymond (Gabon) au poste de Secrétaire Exécutif ; Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique, M. Itsoua-Madzous Gervais Ludovic (Congo-Brazzaville) ; et au poste de Directeur Administratif et financier, M. Ekane Cosmas Nzuobontane (Cameroun). ■

Raoul Siemeni

WWF Cameroun : Nouvelle vision, nouvelles actions et partenariats novateurs pour la conservation



WWF Cameroun met en œuvre depuis 2015 un plan d'action dont la vision est alignée à la vision africaine de WWF en matière de conservation et à la vision du Cameroun sur sa stratégie de croissance et de l'emploi. Il tient compte également des acquis des anciennes initiatives de WWF en Afrique Centrale. Sa mise en œuvre bénéficie des appuis multiformes des partenaires stratégiques clés (Ministères, bureaux nationaux de WWF et autres partenaires).

WWF Cameroun a caractérisé ses sites prioritaires d'intervention en fonction de leurs riches ses en biodiversité animale et végétales et leur contribution à la protection des espèces et leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.



Les principaux sites sont entre autres : La Parc national de Lobeke (217 000 Ha) ; le Parc National de Nki (309360 Ha), Le Parc National de Boumba Bek (238 255 ha), le paysage forestier de Ngoyla Mintom (1 000 000 Ha), le Parc National de Campo Ma'an (264 000 Ha), le Parc National du Mont Cameroun (58 154 Ha), le Parc National de Korup (125 900 Ha), le Sanctuaire à faune de Banyang Mbo (66 220 Ha).

Dans l'avenir, WWF entend se concentrer sur certains sites ciblés jugés prioritaires choisis en commun accord avec le Ministère des forêts et de la faune pour avoir des résultats et des impacts.

Les objectifs ciblés de conservation ont été identifiés en fonction de leur importance dans la conservation. Il s'agit des éléphants (de forêts et de savane), des grands singes (gorille et chimpanzé) et les forêts (forêts denses et humides, forêts sèches, mangroves..).

La nouvelle vision développée par WWF est axée sur « la gestion durable de la biodiversité, le maintien des écosystèmes et des services Eco systémiques leur contribution à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration des conditions de vie des populations ».

Cette stratégies permet d'intégrer les nouveaux domaines stratégiques de résultats de WWF global issus de la structuration en cours (Forêts, faune, climat et énergie et agriculture et alimentation) ainsi que les domiens transversaux (gouvernance et marchés).

Cela a également permis de développer 5 axes stratégiques que sont : (i) l'application des lois dans la gestion de la faune basée du le Monitoring, (ii) la gestion efficace des aires protégées, (iii) la gestion durable des forêts ; (iv) la promotion des directives environnementales dans les agro-industries et (v) l'engagement dans les politiques nationale et conventions internationales.

Pour assurer l'atteinte des résultats et avoir un impact, WWF est en train de mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation efficaces, une communication interne et externe efficace, la mise en œuvre d'une stratégie de développement des ressources humaines assurant le recrutement d'un staff de qualité, la motivation et la fidélisation. Un accent particulier sera lis sur un système gestion financière assurant la transparence et la redevabilité auprès des partenaires techniques et financiers, la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des financements et de nouveaux partenaires et l'usage de nouvelles technologies

Dr Cleto Ndikumagenge
Directeur de la Conservation,
WWF Cameroun.
Email :
CNdikumagenge@wwcam.org;
Tel 237 653 93 14 86



Approche holistique en vue de stopper le braconnage



Le braconnage et le commerce illégal de la faune constituent la menace la plus sérieuse qui pèse sur les populations animales en général et les espèces en voie d'extinction, à l'instar de l'éléphant et des grands singes en particulier. Ces dernières années, ces deux fléaux ont régulièrement meublé l'agenda national, régional et international au plus haut niveau, avec à la clé la prise d'un certain nombre d'initiatives, notamment l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies d'une Résolution sur le trafic illicite de la faune en Juillet 2015 et, pour ce qui concerne spécifiquement l'Afrique Centrale, l'adoption d'un Plan d'Action des Pays de l'Espace COMIFAC pour l'Application des Lois sur la Faune Sauvage (PAPECALF) par la COMIFAC en 2012 et d'un Plan d'Action Urgence de Lutte Anti-Braconnage (PAULAB) par la CEEAC en Avril 2015. Par ailleurs, l'on observe une multiplicité d'acteurs de diverses natures (Organisations Internationales, Organisations inter-gouvernementales, ONGs internationales, nationales et locales, entreprises du secteur privé, associations, leaders d'opinion etc.) qui gravitent autour des instances gouvernementales dans la lutte contre ce qui est désormais convenu d'appeler de façon englobante la criminalité faunique.

En dépit de tout cela, le braconnage ne cesse de s'intensifier dans la sous-région Afrique Centrale pour atteindre aujourd'hui un niveau des plus alarmants. L'on note, entre autres raisons pour expliquer cet état des choses, qu'en dépit du nombre sans cesse croissant de structures impliquées dans la lutte contre la criminalité faunique, certains aspects de ce

phénomène ne sont pas encore couverts ou ne le sont pas suffisamment, parce que soit ils comportent trop de risques réputationnels, financiers, humains etc., ou bien du fait du manque de capacités humaines et matérielles au sein de ces structures. Au contraire, d'autres aspects de la lutte connus pour être faciles à couvrir font l'objet d'une compétition entre les acteurs et parfois d'une duplication des efforts. Tout ceci, conduit à produire un impact limité sur le terrain, d'où la courbe ascendante du braconnage observée de nos jours.

C'est la raison pour laquelle un certain nombre de partenaires à la conservation ont développé en 2015 une approche holistique dénommée "zero poaching" (en français "zéro braconnage"). Contrairement à sa dénomination, cette approche ne vise pas nécessairement à atteindre un niveau zéro de braconnage, ce qui serait utopique. La cible "zéro" traduit simplement le caractère ambitieux de cette approche, laquelle vise davantage à inverser la

courbe ascendante actuelle du braconnage pour le réduire à sa plus simple expression. Concrètement, un site atteint un niveau dit de braconnage zéro lorsqu'il n'y a aucun impact perceptible du braconnage sur les espèces dans ce site pouvant affecter le maintien de leurs populations.

L'approche braconnage zéro se compose d'une boîte à outils et d'un outil de suivi-évaluation, tous les deux assis sur un socle constitué de six piliers à savoir :

- **Evaluation** : qui consiste à conduire une évaluation régulière de l'effectivité des activités d'application de la loi pour une gestion adaptative des sites de conservation;
- **Technologie** : qui consiste à adopter des technologies de pointe les plus abordables et utiles dans la lutte anti-braconnage ;
- **Capacité** : qui consiste à augmenter la capacité et la motivation des personnels engagés dans la lutte anti-braconnage sur le terrain pour une meilleure protection de la faune ;
- **Communauté** : qui consiste à améliorer l'implication des communautés dans les efforts de protection ;
- **Poursuites judiciaires** : qui consiste à renforcer les efforts en matière de poursuites afin d'aboutir à des condamnations exemplaires ;
- **Coopération** : qui consiste à partager les informations aux niveaux national et régional afin d'augmenter et d'améliorer les actions coordonnées.

Le processus d'adoption de l'approche comprend cinq étapes clés à savoir :

- **étape 1** : les pays s'engagent à adopter l'approche et désignent des sites et des espèces pilotes ;
- **étape 2** : un groupe de collaboration est mis sur pied à l'initiative du gouvernement, composé des agences gouvernementales et des différents partenaires compétents dans la lutte anti-braconnage au niveau du pays ou du site pilote désigné ;
- **étape 3** : les agences gouvernementales et les différents partenaires à la conservation composant le groupe de collaboration procèdent à une évaluation préalable de la lutte anti-braconnage sur la base des six piliers de la boîte à outils, à l'issue duquel un plan d'action national "zéro braconnage" est élaboré. Ce plan d'action devra être composé des actions prioritaires à mettre en œuvre pour parvenir à une approche "zéro braconnage", ainsi que les principaux responsables de cette mise en œuvre. L'idée est de parvenir à une meilleure répartition du partenariat et de la collaboration dans la lutte anti-braconnage afin que tous les six piliers soient pris en compte simultanément. Le plan d'action national doit autant que faire se peut être aligné sur des stratégies et plans d'action de conservation et de mise en application de la loi existant déjà ;



Hanson Njiforti

- **étape 4** : des financements adéquats sont levés pour la mise en œuvre du plan d'action national ;
- **étape 5** : un système de suivi-évaluation robuste est mis en place afin d'évaluer les progrès du processus d'adoption de l'approche "zéro braconnage". Ceci permettra d'éviter certaines erreurs du passé où des financements ont été mobilisés pour la mise en œuvre de plans d'action sans être accompagnés d'un suivi-évaluation approprié.

A ce jour, une trentaine de partenaires de la conservation à l'instar de WWF ont marqué leur appui à l'approche "zéro braconnage", laquelle a d'ores et déjà été adoptée avec succès en Asie (au Népal et plus récemment au Bhoutan). WWF n'est qu'un des partenaires de l'approche, car il est important que ceci devienne une opportunité de collaboration réelle et plus efficace des différentes structures qui appuient le gouvernement dans la lutte anti-braconnage, et non pas l'initiative d'une seule ONG. Néanmoins, WWF envisage de faciliter l'introduction et l'adoption de l'approche "zéro braconnage" en Afrique Centrale. Des discussions ont d'ores et déjà été engagées avec la COMIFAC dans ce sens, et l'approche a été présentée notamment au sous-groupe de travail Aires protégées et faune sauvage (SGTAPFS) ainsi que lors de la récente Réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) en Novembre dernier à Kigali. Elles vont se poursuivre et s'intensifier dès le début de 2017 au niveau des pays avec les gouvernements et les différents partenaires.

Par Alain Ononino. Head of Policy Wildlife crime.
aononino@wwf africa.org > tel: 237 696441381



Interview

Monsieur Marc LANGUY, Directeur Afrique Adjoint chargé des bureaux de l'Afrique centrale du WWF



Monsieur Marc LANGUY, Directeur Afrique Adjoint chargé des bureaux de l'Afrique centrale du WWF

A l'occasion de la 16ème réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) tenue à Kigali, Rwanda du 21 au 25 novembre dernier, plusieurs institutions œuvrant dans le domaine environnemental ont répondu présentes à cette rencontre, au nombre desquelles le World Wide Fund for nature, WWF. Monsieur Marc LANGUY, Directeur Afrique Adjoint chargé des bureaux de l'Afrique centrale de cette institution nous parle des enjeux de la conservation en Afrique centrale pour le WWF.

enjeux étaient essentiellement ceux du secteur forestier et environnement, la méconnaissance des ressources forestières, le manque du plan d'aménagement pour les concessions forestières, etc. Les enjeux de nos jours sont plus externes au secteur forestier, ce sont les enjeux qui concernent le développement économique, l'agro-business, les investissements étrangers, l'accaparement des terres et le tout forme une menace sur le maintien de la forêt, non pas sur son utilisation mais sur le maintien du couvert forestier et de la faune qui y habite. Donc, les enjeux sont maintenant multisectoriels et nous avons besoin de s'asseoir ensemble avec les différents secteurs, le secteur privé, les gouvernements, la société civile, l'environnement, l'agriculture et voir comment on peut maintenir la forêt tout en permettant un développement économique qui bénéficie aux populations du Bassin du Congo.

Qu'est-ce qui caractérise les actions du WWF en Afrique centrale ? Sur quoi sont focalisés vos projets et quelles sont vos approches ?

Ce qui est assez caractéristique pour notre travail est qu'on travaille à trois niveaux. Le premier niveau, ce sont les projets de terrain, les projets essentiellement centrés autour d'aires protégées avec les communautés riveraines et les gestionnaires des parcs nationaux pour nous assurer que les plans d'aménagement de ces parcs nationaux et de ces aires protégées répondent à la fois aux aides pratiques de la conservation mais aussi

aux impératifs de développement autour des parcs nationaux. Toujours au niveau du terrain, nous travaillons sur des thématiques, par exemple, nous travaillons sur la certification forestière, des miniers, et aussi sur la problématique de développement d'huile de palme. Le deuxième niveau sur lequel le WWF travaille c'est le niveau national car tout cela peut se faire s'il existe un cadre légal et des politiques adéquates et enfin le troisième niveau sur lequel le WWF travaille c'est le niveau global et nous utilisons le réseau du WWF qui travaille à travers une centaine de pays pour aussi influencer les politiques globales telle que la COP21, la COP22, les conventions sur la biodiversité biologique et d'autres initiatives globales qui sont vraiment une réalité dans les changements actuels. Nous voyons les changements politiques très importants qu'il y a eu ces derniers mois et même ces dernières semaines, il faut qu'on puisse aussi adresser toutes ces problématiques à ce niveau global.

En termes d'avancées sur les potentiels résultats que vous avez au niveau de l'Afrique centrale, ils peuvent être jugés assez satisfaisants et vous avez parlé de la dynamique en termes de rapport avec les institutions, quelle évaluation faites-vous entre les actions de WWF en Afrique centrale et les populations par les pays bénéficiaires de ces programmes ?

Les avancées que nous voyons au niveau du terrain c'est par exemple au niveau de la criminalité faunique, on parvient à obtenir beaucoup plus de résultats pas seulement dans la lutte anti braconnage sur le terrain qui existe depuis longtemps, mais plutôt en termes d'arrestations non seulement des braconniers en eux-mêmes mais des intermédiaires. Encore plus important, on parvient à avoir de plus en plus de jugements au niveau de la justice parce que arrêter les braconniers et après il n'y a pas de suivi cela ne sert à rien. Nous voyons beaucoup de progrès grâce justement à cette collaboration multiforme, ceci ne peut fonctionner non seulement en travaillant avec le ministère en charge des aires protégées, mais en engageant la justice, les douanes et d'autres administrations nationales. Nous avons aussi d'autres avancées claires en termes de foresterie communautaire où on a au Gabon par exemple des foresteries communautaires plutôt développées; dans le sud-est Cameroun avec les communautés Baka qui sont propriétaires et gestionnaires de ces forêts communautaires ; on a vu des progrès en RDC avec la nouvelle loi qui ouvre justement la voie pour les foresteries communautaires ; donc il y a des progrès concrets au niveau du terrain. Quant à la deuxième partie de votre question qui concerne l'articulation du travail avec les autres entités et la collaboration des partenariats, nous sommes ici réunis à Kigali pour la 16e réunion du partenariat pour les forêts du bassin du Congo, PFBC, ce qui est intéressant à voir c'est la multiplicité des intervenants, on a le secteur privé même

s'ils sont encore peu nombreux, les gouvernements, les institutions régionales (CEEAC, RAPAC, COMIFAC) et toute une autre multitude d'institutions régionales, des chercheurs, des universités, des ONGS internationales, la société civile et enfin nous avons aussi des bailleurs de fonds qui finalement peuvent influencer et promouvoir le travail qui est fait à travers ce partenariat et qui est assez unique et qui complémente déjà assez bien les initiatives déjà existantes menées soit par les gouvernements, soit les institutions intergouvernementales régionales.

Qu'est-ce qui est projeté au niveau du WWF dans son planning d'activités en termes de projets et autres ?

Je pense que tout en continuant le travail de terrain que j'ai un peu décrit ci-dessus, les grands enjeux sur lesquels nous nous embarquons de façon concrète ce sont les nouvelles menaces entre guillemets qu'on peut tourner en opportunités. On peut voir le développement agricole comme une menace si c'est mal géré mais c'est bien évidemment une opportunité si c'est bien encadré et que cela permet un développement qui soit compatible avec la conservation. On peut maintenir un couvert forestier y compris avec de la faune si on a les bonnes approches. Donc, nos engagements nouveaux c'est de travailler plus proche avec le secteur privé et en particulier les investissements importants pour l'agriculture industrielle ou du moins intensive, c'est d'améliorer aussi la productivité agricole donc pour gérer tout le problème de déforestation dû à des mauvaises pratiques, c'est engager les miniers, faire de l'offset et c'est enfin aussi mobiliser des fonds qui seront liés au compensation climat. Les différents mécanismes qui sont maintenant en place très concrètement, cela existe déjà en RDC, on connaît les flux financiers dans le cadre des compensations climat, d'émission carbone et je pense que maintenant c'est le bon moment de profiter de cette expérience et de la transcrire au Cameroun, au Gabon, en RCA, au Congo et de pouvoir faire une différence.

Le WWF est l'une des seules organisations en Afrique centrale qui a pris la question de développement des palmerais huile dans ses programmes et nous savons que plusieurs pays ont ces approches au niveau de production de ce type d'agriculture. Au niveau du WWF que peut-on retenir en termes d'avancées dans le cadre de cette politique ?

D'abord le constat, nous avons vu ce qui s'est passé en Asie du sud-est en particulier où les forêts tropicales ont été remplacées par des grandes plantations de palmiers à huile. On ne veut pas que la même erreur se répète dans le bassin du Congo. Quand on dit on ne veut pas cela ne veut pas dire que le WWF est contre le développement du palmier à huile, mais je pense qu'il faut être pragmatique et réaliste. L'Afrique centrale pour le moment est en déficit de palmiers à huile, on a une importation qui est plutôt anormale et donc, le WWF veut faire une promotion du palmier à huile qui soit compatible avec le maintien des forêts humides, denses du bassin du Congo et pour cela il y a plusieurs méthodes. En gros, on essaie de promouvoir des plantations de promotion des palmiers à huile qui soient compatibles avec des critères, des standards



internationaux et en particulier ce qu'on appelle RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil) qui donne des directives assez claires sur les zones où l'on peut ou ne pas développer le palmier à huile. Il donne aussi des directives environnementales pour les plantations et aussi des directives sociales pour ce développement. En pratique, l'on fait deux choses voir trois, au niveau national on développe des stratégies de palmier à huile donc on aide les gouvernements en particulier le ministère de l'agriculture mais aussi les ministères connexes en charge des forêts pour développer des stratégies nationales ; on travaille au niveau régional avec la CEEAC pour promouvoir aussi cette approche RSPO en Afrique centrale et finalement on travaille avec les compagnies privées qui développent le palmier à huile pour améliorer leurs standards et pour s'assurer qu'elles respectent ces standards environnementaux, sociaux et économiques.

Propos recueillis par Raoul SIEMENI



WWF Lutter contre la déforestation et la pauvreté à travers le PSE: l'espoir qui vient de Ngoyla

La lutte contre les changements climatiques constitue actuellement l'un des plus importants défis pour la communauté internationale. Il est indiscutable que ce défi ne sera relevé que si chacun de nous à son niveau contribue aux efforts de mitigation et d'adaptation. Les communautés des villages Lélène, Etekessang, Zoulabot 1 et Messok-Messok (Arrondissement de Ngoyla, région de l'Est Cameroun) ont décidé de prendre leur part de responsabilité dans la « bataille » et au-delà, de voir en cette dernière une opportunité d'amélioration de leurs conditions de vie.

En effet, ces villages font partie de la zone de de Ngoyla-Mintom, un massif forestier menacé à partir du milieu des années 2000 par la déforestation et dégradation du fait de l'exploration minière, l'exploitation forestière illégale, le braconnage, l'immigration, la culture extensive du cacao et l'extension de l'agriculture itinérante sur brûlis. Au-delà des considérations globales relatives à la lutte contre les dysfonctionnements climatiques, la conservation des forêts est cruciale pour ces communautés dans la mesure où elles en dépendent largement du point de vue social, économique et culturel. Dans le cadre du projet WWF-Union européenne de Ngoyla-Mintom, diverses actions et été entreprises pour accompagner ces communautés, l'Etat et les autres parties prenantes dans les efforts de conservation de ce massif : affectation participative des terres, promotion de la gestion forestière durable, création des forêts communautaires, promotion de techniques de l'agriculture durable et développement d'un microprojet de paiement pour services environnementaux (PSE) dans les quatre communautés susmentionnées.

Le but du PSE à court et moyen terme (d'ici 2018) est de réduire de 57% la déforestation dans les forêts des communautés concernées et promouvoir le développement local. Pour atteindre cet but, les communautés ont été mobilisées dans le cadre de l'identification des moteurs de déforestation et de leur « antidotes » respectifs, de l'élaboration des scénarios de référence et des scénarios

projet, de l'identification et de la priorisation des besoins en développement local, du micro-zonage du terroir villageois et de l'affectation de terres, de l'agroforesterie, du renforcement des capacités et du développement d'un système de partage des retombées.

Cette approche participative a galvanisé les populations et permis d'avoir des résultats très encourageants : aucun nouveau champ créé dans la zone de conservation au cours de la dernière année, amélioration de la gouvernance dans la gestion des forêts communautaires, amélioration de l'habitat, construction (en cours) de quatre salles de classe, appui financier à 150 élèves pour la scolarité, recrutement de deux maîtres de parents, acquisition de quatre machines à écraser et de 100 kits solaires pour les ménages, création d'une vingtaine d'hectares d'agroforêts (cacaoyers et safoutiers à haut rendement) dans des jachères... La création des cacaoyères a particulièrement intéressé les « pygmées » Baka parce qu'elle leur permet entre autres de sécuriser leurs droits fonciers coutumiers et de s'émanciper «quelque peu de la tutelle de leur voisin Bantou. Fort de cela, un des patriarches Baka de la communauté Dimako d'Etekessang a déclaré « ce projet est important pour nous parce qu'il nous a permis d'avoir nos propres cacaoyères et nous permet également de travailler dans nos plantations au lieu d'aller travailler pour les bantou ».

Dr Louis Defo > Project Manager
Ngoyla Mintom
ldefo@wwfcam.org,
Tel 237 609930960/676521478



Mr Moustapha Njayou Mama
REDD Advisor
mnjayou@wwfcam.org,
Tel 237 699530920/679465535





Les forêts du Bassin du Congo: une des cibles prioritaire de conservation de WWF

Les forêts sont au centre des discussions politiques aux niveaux global, régional, et national. A titre d'illustration ; l'accord historique de Paris reconnaît le rôle critique des forêts dans les efforts de réduction des gaz à effet de serre ? En effet les Etats se sont engagés à travers cet accord à réduire le taux de déforestation et de dégradation forestière qui contribue annuellement à près de 20% aux émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, au moins deux objectifs d'Aichi sont relatifs à la réduction d'au moins de moitié de la perte des habitats naturels, y compris les forêts (objectif 5) et à la gestion durable des forêts en vue de la conservation de la biodiversité (objectif 7). Enfin, parmi les objectifs de développement durables des Nations Unies, l'objectif 15.2 vise à promouvoir la mise en œuvre de la gestion durable de tous les types de forêts, arrêter la déforestation, restaurer les forêts dégradées et augmenter considérablement le reboisement et l'afforestation.

Dans ce contexte, et en vue de contribuer de façon significative à ces objectifs globaux, la vision de WWF pour les forêts se traduit par : « l'intégrité des forêts les plus importantes dans le monde, y compris leurs bénéfices pour le bien-être des humains est améliorée et maintenue ».

Cette vision globale se traduit au niveau du bassin du Congo par un programme forêt que WWF met en

œuvre dans 5 pays, à savoir le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Gabon. En rapport à la vision globale de WWF pour les forêts, et en réponse aux principaux enjeux et défis du secteur forestier dans la région et dans chaque pays, le programme régional de WWF pour l'Afrique Centrale vise à Construire des mécanismes durables pour préserver la biodiversité, la forêt et le carbone? Il s'agit d'aider à mettre en place D'ici à 2020, une stratégie claire et coordonnée est adoptée et mise en œuvre dans chacun des pays du bassin du Congo, afin d'atteindre un taux annuel de déforestation zéro dans le bassin du Congo. Aussi, ce programme se décline-t-il en cinq (5) principaux axes stratégiques qui sont :

Le Développement des politiques pour la conservation des forêts,

A travers cet axe stratégique, WWF entend travailler avec les institutions sous régionale telle que la COMIFAC et accompagner les pays dans l'adoption des politiques et législation qui intègre la conservation de la biodiversité et s'inscrivent dans le sens du respect des obligations/engagements internationaux et régionaux en matière de conservation de la nature et de lutte contre le réchauffement climatique et de développement

humain. Cet axe stratégique travaille également sur la nécessité de la collaboration entre les Gouvernements, les Institutions régionales, les OSC et les CLA, en vue d'une meilleure articulation des politiques, des réformes et cadres institutionnels sur la gouvernance forestière. Le but final est que ces nouveaux instruments répondent aux enjeux de conservation et de gestion durable des forêts et intègrent autant que possible, les besoins socio-économiques des CLA et des générations futures.

La Gestion responsable des forêts et la certification forestière

sont susceptibles de contribuer de façon significative à la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière dans le bassin du Congo. Aussi WWF entend-il, à travers cet axe stratégique de contribuer, en collaboration avec le secteur privé et les organisations de la société civile, améliorer la gestion forestière durable et renforcer la crédibilité de la certification FSC offre le mieux, des garanties d'une exploitation forestière soucieuses de la conservation de la biodiversité et du bien-être des communautés locales et peuples autochtones. Le rapport publié par CIFOR en 2014 avec l'appui de WWF démontre à suffisance les impacts sociaux positifs de la



certification FSC par rapport aux concessions forestières non certifiées. Il s'agit de renforcer le Global Forest and Trade Network (GFTN) et développer une approche d'accompagnement par étapes des entreprises non encore certifiées vers une certification de gestion responsable.

Le Renforcement de la Société Civile

A travers cet axe stratégique WWF en Afrique Centrale reconnaît le rôle centrale de la société civile dans la promotion de la gouvernance forestière tant au niveau régional qu'au niveau des pays. Aussi veille-t-il à contribuer à son renforcement et à l'émergence d'une société civile forte, indépendante et compétente dans l'ensemble des pays où il travaille. Le renforcement des capacités met l'accent aussi bien sur les capacités techniques que sur les capacités organisationnelles.

Pour ce qui est de la REDD+ et carbone forestier,

l'appui du Programme est focalisé sur le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts, la Conservation, la gestion durable et la promotion des puits de carbone forestier (REDD+), soutenu par l'ONU. La finalité est d'influencer le processus à quatre niveaux : d'abord au niveau global, en participant à des groupes de travail internationaux sur le partage d'expériences sur le terrain ; ensuite au niveau régional, à travers un appui à la COMIFAC et aux pays à la préparation aux grands foras internationaux ; enfin au niveau national, en apportant une assistance aux gouvernements dans la préparation de leurs stratégies REDD+ et leurs plans d'action. Le niveau local quant à lui sert pour la conduite des projets. Cette composante est étroitement liée à la stratégie sur le développement des politiques favorables à la conservation des forêts, mais aussi tributaire du plaidoyer et de la médiation de la Société Civile sur ces politiques.

Foresterie Communautaire et la gestion communautaire des ressources naturelles

La participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion forestière et la reconnaissance de leurs droits sur leurs terres et leurs ressources constitue pour WWF une clé importante pour la gestion durable des ressources forestières, la réduction de la déforestation et la dégradation forestière aussi bien que la conservation de la diversité biologique. A travers diverses actions WWF accompagne dans les 5 pays du bassin du Congo où il est actif, les communautés locales à la gestion des ressources forestières, au partage équitable des bénéfices qui en découle et au développement socio-économique. Le WWF appui l'adoption des législations favorables à une plus grande implication de ces populations dans la gestion des forêts, mais

aussi les accompagne dans la création et la gestion des entreprises forestières communautaires qui pourraient contribuer à améliorer leurs conditions de vie. ■



Par Belmond Georges TCHOUMBA WANGUN.

Coordonnateur Régional
Programme Forêt
Email: gbtchoumba@wwf africa.org
Tél : +236 699504531/
676267760



pour protéger le dernier vestige d'éléphants de la savane. Ainsi, plus 70 agents des Eaux, Forêts et de la Faune, de la Gendarmerie, des Douanes, et de la Police ont été formés sur les questions de l'application des lois concernant la faune sauvage. 36 agents forestiers ont prêté serment devant la Cours d'Appel de Garoua. 22 agents des eaux et forêts formés sur le Système d'Information Géographique et 20 viennent de se familiariser avec les outils de base du suivi écologique. 50 acteurs (autorités administratives & traditionnelles, élus du peuple, ONG locales etc...) ont été sensibilisés sur l'importance des corridors; 37 professionnels des médias formés sur la problématique des questions émergentes telles que la criminalité faunique et le grand braconnage.

En ce qui concerne la communication un contrat est signé avec la station régionale de la CRTV-Nord pour produire des émissions sur la problématique de la Lutte Anti braconnage. Ces émissions sont réalisées une fois par semaine ; une conférence débat réalisée ; une émission TV sur Canal 2, réalisée sur la sauvegarde des éléphants, la Production des supports de sensibilisation (posters, prospectus, kakimonos etc...)

En perspective, le Projet compte procéder à l'organisation de la première session du Comité de Pilotage, finaliser les protocoles spécifiques pour la mise en œuvre du BSB-Yamoussa et l'Accord LAB de N'Djamena, vulgariser de l'étude réalisée sur les corridors des éléphants et actions pour la sécurisation desdits corridors, renforcement des capacités des élus du peuple en Suivi satellitaire des troupeaux d'éléphants bagués et appuyer l'organisation de la conférence OCFA. Il compte également vulgariser des modules produits conjointement avec l'Ecole de Faune de Garoua sur la criminalité faunique et les conventions internationales sur la biodiversité en vue de leur intégration dans les curricula des grandes écoles (ENAM, Ecole de Police, Ecole de Gendarmerie, EMIA).

La BAD, la CEEAC et le WWF à la rescousse des éléphants de la Savane en appui aux efforts des pays

Se tenant à l'entrée du Parc National de Bouba Ndjidda dans la Région du Nord du Cameroun, Dim Fongouda, qui vit dans la ville de Garoua, a eu maintes fois le plaisir de voir des troupeaux d'éléphants longées le couloir migratoire qui relie les aires protégées du Tchad et du Cameroun. "Cela était usuel d'être une autoroute pour la migration des éléphants, mais maintenant il est difficile de voir un éléphant," dit-il. Dim a rappelé que, entre Janvier et Mars 2012 les braconniers lourdement armés à cheval ou à dos de chameau ont envahi le parc et ont massacré plus de 300 éléphants. Depuis lors, le couloir est devenu étrange et désert. Mais aujourd'hui, les choses commencent à changer. Les éléphants dans le nord du Cameroun, du Tchad et de la République Centrafricaine ont connu un certain répit depuis que la Banque Africaine de Développement (BAD) a commencé à financer la conservation de cette espèce charismatique.

A travers la Communauté Économique des États

d'Afrique Centrale (CEEAC), la BAD a offert un soutien financier de plus de 3 (trois) milliards de francs CFA aux gouvernements du Tchad, du Cameroun et de la RCA. Ces derniers ont pu tirer parti de la conservation des éléphants sur le terrain à travers le Projet pour la Conservation de la Biodiversité d'Afrique Centrale - Sauvegarde des Éléphants en Afrique Centrale (PCBAC-SEAC). Depuis Novembre 2015, plusieurs activités ont été réalisées à savoir : "la formation des éco-gardes sur l'utilisation des Systèmes d'Information Géographiques (SIG) et de Cyber Tracker, leur emploi de ces outils et dispositifs ont beaucoup amélioré l'efficacité sur le terrain," dit Djibrila Hessana, le coordinateur technique de WWF pour le projet PCBAC-SEAC. Tout en ajoutant : "Il y a une baisse générale de la pression sur les éléphants en partie, à cause des mesures prises par les gouvernements et le soutien des partenaires comme la BAD».

Ce projet est une réponse à la sollicitation des gouvernements du Cameroun, du Tchad et de la RCA



suite au massacre des éléphants dans le Parc National de Bouba Ndjidda. Cela a déclenché une chaîne de réaction et l'élaboration d'un plan d'urgence pour la lutte anti braconnage en 2013. Le plan a été validé en 2015 à Brazzaville - République du Congo entre les pays concernés et la CEEAC.

Depuis lors, le projet PCBAC-SEAC a réussi à mobiliser les différents acteurs, y compris les agents de la faune, les membres du corps judiciaire ou les membres de la magistrature et les médias dans une campagne

Fidelis Pegue
Manga. Charge de
communication WWF.
fmanga@wwfcam.org



Djibrila Hessana
Conseiller Technique
Principal Projet PCBAC
(WWF).
hdjibrila@wwfcam.org



Climat/COP22 :

Une nouvelle ère de mise en œuvre et d'action pour le climat et le développement durable



Tenue du 7 au 18 novembre 2016 à Marrakech, la COP22 a été une occasion, pour les pays qui militent pour un meilleur environnement et luttent pour le changement climatique, de trouver les mécanismes pour la mise en œuvre de l'accord de Paris (COP21). Une détermination à aller de l'avant pour relever le défi climatique.

Au terme d'une rencontre qui a duré deux semaines durant sous présidence marocaine, près de 200 pays réunis se sont mis d'accord pour mettre au point d'ici à décembre 2018 les règles d'application de l'accord sur le climat conclu l'an dernier à Paris.

Finalement, la principale avancée reste la mise en place d'une feuille de route pour les années à venir et la promesse d'accélérer le rythme. Des points d'étape sont prévus pour vérifier que la conformité des Etats vis-à-vis de leurs engagements et que dès 2018, les pays

développés revoient leurs promesses à la hausse.

Cette édition a été celle d'une prise de conscience du danger que présentent les effets du changement climatique. Ainsi, les pays ont accéléré l'action climatique mondiale contre le changement climatique dans un large éventail de domaines lors de la conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2016, en avançant les objectifs politiques et pratiques.

Face à ce défi, parmi de nombreuses initiatives lancées figurent des mesures de soutien de plusieurs milliards et de plusieurs millions de dollars pour les technologies propres, le renforcement des capacités pour rendre compte des plans d'action sur le climat, et des initiatives visant à renforcer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau dans les pays en développement. D'où, la volonté des gouvernements qui ont fixé l'échéance de 2018 pour finir le règlement d'opérationnalisation de l'Accord de Paris de manière à assurer confiance, coopération et succès au cours des années et des décennies à venir.

Les entreprises, les investisseurs, les villes et les gouvernements locaux ont également formulé de nouveaux engagements en matière de changement climatique, venus s'ajouter aux milliers déjà annoncés en amont et pendant la conférence sur le climat à Paris



l'année dernière. A ce groupe, s'ajoute des pays comme le Canada, l'Allemagne, le Mexique et les États-Unis, qui ont annoncé leurs ambitieuses stratégies climatiques d'ici à 2050, conformément à l'objectif à long terme de l'Accord de Paris d'atteindre la neutralité climatique et un monde à faibles émissions dans la seconde moitié du siècle.

Au cours de cette COP22, sept pays en développement ont présenté des mises à jour et se sont ouverts à l'examen par leurs pairs de la manière dont ils évoluent vers une économie bas carbone.

Pour Patricia Espinosa, la Secrétaire exécutive de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), « L'accord historique de Paris marque le cap et la destination de l'action climatique mondiale. Ici, à Marrakech, les gouvernements ont souligné que ce changement est désormais urgent, irréversible et imparable ». Cette nouvelle ère de mise en œuvre et d'action pour le climat et le développement durable a été exprimée dans la Proclamation d'Action de Marrakech.

Des avancées

Parmi les avancées de cette COP22, est la rédaction du règlement (ou manuel d'opération) de l'Accord de Paris est un résultat essentiel de la conférence climatique de Marrakech. L'accord appelle à un renforcement important de la transparence de l'action, y compris en ce qui concerne la mesure et la comptabilisation des réductions d'émissions, la mise à disposition de financements climatiques et le développement et le transfert de technologies. L'accord comprend également des travaux de conception de communication pour l'adaptation, principal vecteur de l'Accord de Paris pour partager les efforts individuels d'adaptation et les besoins d'appui.

Les pays ont fait preuve de détermination à propos du règlement, et ont fixé la date anticipée de 2018 pour son achèvement. Les pays ont déjà établi la base de ce travail en évaluant les actions de chacun visant à réduire les émissions, entre pairs, grâce à un processus transparent qui a débuté en 2014.

À la clôture, Fidji a été annoncé en tant que Président désigné de la conférence climat 2017 de l'ONU (COP23), qui sera organisée par la CCNUCC et se tiendra à Bonn.

COP22/AMCEN :

« Aux pays développés d'honorer leurs engagements à court et moyen termes, sur les cinq secteurs clés »



Tenue à Marrakech, la COP22 a été un moment solennel de converger les idées et de les mettre en exergue. C'était une occasion pour l'organisation de la 1ère réunion de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) à la suite des multiples réunions du groupe des experts africains.

Ayant pour l'objectif principal, donner aux ministres la possibilité d'évaluer les implications pour l'Afrique de l'accord de Paris sur le changement climatique. Aussi, fournir une plateforme de concertation au continent africain avant le segment de haut niveau afin de permettre à tous d'affiner l'approche, de discuter du statut de la CMAE et de regarder l'état d'avancement de la mise en œuvre des initiatives africaines sur les énergies renouvelables et l'adaptation et du fonds vert climat.

Au cours de cette rencontre, une présentation a été faite par Mme Estherine Lisinge Fotabong sur les

appréciations du travail effectué par toutes les parties prenantes sur les changements climatiques ainsi que le travail des différents mécanismes de coordination, travaux qui ont permis d'avoir une voix forte à Paris lors de la COP 21. L'occasion était de présenter les résultats des travaux effectués par le NEPAD depuis Maputo, en juillet 2003 où la CMAE avait pris plusieurs actions en lien avec les communautés pour soutenir le travail des négociateurs. Suite à cela, le Nepad a donc établi un forum Climat pour soutenir les négociations internationales, il a aussi mis en place plusieurs programmes en lien avec la coordination des politiques, le renforcement des capacités, et le soutien aux agriculteurs, sans oublier l'appui technique et financier à la CMAE à travers le programme Flagship et celui apporté à l'initiative africaine sur les énergies renouvelables.

Cependant, les points critiques de l'Afrique ont été faits dans le domaine de l'agriculture, l'adaptation, les questions liées aux pertes et dommages, et les CDN, qui sont des défis de l'avenir. Elle a aussi fait l'annonce de la mise en place de la plateforme sur



les changements climatiques le 17 novembre 2017 au pavillon Afrique.

Quant à M. Amadou Hot, vice-président de la Banque Africaine de Développement, il a fait référence aux grands résultats de la COP21 tout en félicitant l'existence des deux initiatives africaines, à savoir l'initiative africaine sur l'adaptation ainsi que celle sur les énergies renouvelables. Il a présenté les actions menées, tout en relevant que les pays devaient renforcer leurs capacités, pour faire face à la résilience. Comme défi, il a mentionné le fait que plusieurs pays africains ont ratifiés l'accord de Paris avec soumission de CDN ambitieux mais que cette ratification devait être équilibrée.

« Les pays devaient renforcer leurs capacités, pour faire face à la résilience »

La CEA a reconnu connaître ces problèmes évoqués et mondiaux des changements climatiques ; et a affirmé que « L'agenda de l'Afrique, ne sera pas possible sans la place importante de la COP 22 ». Ils vont continuer de soutenir l'agenda de l'Afrique comme ceux relatifs à l'initiative africaine sur les énergies, l'adaptation et la résilience. De son côté, le PNUE, à travers Mme Juliette Bayo, du PNUE, a montré l'évidence des conséquences visibles des changements climatiques, et que l'Afrique était vulnérable avec l'augmentation et les effets sur la santé, la pauvreté, l'économie et même sur le tourisme. Elle a affirmé que l'Afrique aurait beaucoup à perdre si la question des Changements climatiques n'était pas bien négociée et abordée lors de cette COP, et pour cela les priorités de l'Afrique doivent être prises en compte.

Paris à Marrakech et le statut CMAE en débat

S'agissant des conclusions de Paris, le groupe africain des négociateurs à travers son président, M Seyni Nafo, a présenté avec les coordonnateurs de chaque groupe présent, le suivi des négociations de l'accord de Paris. Unaniment, tous les coordonnateurs ont présenté les priorités, les questions clés, les livrables, les challenges et les questions relatives aux finances.

Quant au statut de la CMAE, les débats ont porté sur les questions diverses liées à la CMAE, notamment sur son statut et son maintien ou non. Sur ce volet, le président du groupe africain des négociateurs a présenté cette problématique aux ministres africains qui, à leur tour, attendent des directives pour le sommet des chefs d'Etats de Janvier 2017, notamment celle de maintenir le statu quo (Garder AMCEN en l'état), ou en faire une sous-commission technique du STC de l'UA.

Cette question a suscité des débats et avis contradictoires des délégués des pays membres. Les uns ont évoqué les questions des procédures, car cette question est ancienne. D'autres ont pensé que la question devrait être renvoyée à l'organisation de la prochaine CMAE. Quant aux autres pays, la coopération Sud Sud doit se faire en termes de renforcement de capacités liées aux fonds disponibles. Ainsi, le besoin de clarté pour un accès équitable au fonds vert climat. A cela, s'ajoute la simplification des procédures, et mécanismes d'accès au fonds des 100 milliards promis.

A noter que la CMAE a été créée en décembre 1985 à la suite d'une conférence des ministres africains de l'environnement qui s'est tenue au Caire (Égypte), pour renforcer la coopération entre les gouvernements africains sur les activités économiques, techniques et scientifiques qui devaient permettre d'arrêter la dégradation de l'environnement africain et de satisfaire les besoins alimentaires et énergétiques du peuple du continent. Et depuis la création de son secrétariat, en 2002, ce dernier travaille de concert avec le Conseil ministériel africain sur l'eau (AMCOW) afin de contribuer au leadership politique, aux orientations politiques et stratégiques et à la promotion de l'utilisation et de la gestion des ressources en eau de la région.

COP22-Ils ont dit



Hakima El Haite, Ministre marocaine de l'environnement

« ...aujourd'hui les attentes des peuples qui souffrent des effets du changement climatique sont énormes. Le climat n'est plus clément de nos jours... ». En tant que groupe africain et membre de l'Assemblée Générale des ministres de l'environnement je milite pour une Afrique qui a le droit à la dignité, à l'accès à l'eau, à la sécurité alimentaire et où les jeunes filles au lieu d'aller chercher de l'eau parce qu'il n'y a pas l'eau à proximité des maisons vont plutôt à l'école ; une Afrique où les peuples ne se disputent plus les terres et l'eau parce qu'il y a la sécheresse et où les peuples ne migrent plus et restent chez eux pour construire leur pays, c'est de cette Afrique dont nous rêvons. L'Afrique est riche de part ses ressources, sa jeunesse et son soleil et nous avons le plus grand réservoir de soleil que Dieu ait créé et donc nous sommes un potentiel exceptionnel d'énergie renouvelable et nous devons construire l'Afrique. Mais, nous ne pouvons pas construire l'Afrique avec le challenge des pollueurs du nord qui détruiront le moindre paradis que nous pouvons construire avec les gaz à effet de serre. Donc, nous demandons aujourd'hui à ces pollueurs de respecter leurs engagements en termes de réduction

des émissions de gaz à effet de serre, de participation financière pour l'adaptation, la mise en œuvre de la feuille de route financière qui a été promise par l'accord de Paris doit prendre réalité et à la COP22, nous avons une nouvelle dynamique qui est exceptionnelle. La COP22 est la COP des solutions et tous les porteurs de solutions sont à la COP22 et sont en actions. Donc, ils n'attendent plus ni les pays développés, ni les moins développés et aujourd'hui de nombreuses initiatives sont en cours et il va falloir que ces pays viennent participer au financement pour faire en sorte que ce soit une réalité pour améliorer le quotidien de tous les Africains ». ■



Dr Juliette Koudénoukpo Biao, Directrice régionale du PNUÉ pour l'Afrique

« Concernant les annonces qui ont été faites et ceux sur quoi les pays développés avaient pris des engagements sur les 100 milliards de dollars par an, je pense que le moment est venu d'éclaircir car il y a comme un manque de transparence, de séparation entre ce qui peut être considéré comme l'aide publique au développement et ce qui est le financement climat. Donc, comment comptabiliser et comment suivre tout ce qui est fait dans le cadre de l'aide publique au développement pour le mettre réellement dans les réalisations sur le climat, et cela constitue une légère déception pour les pays africains et aujourd'hui les ministres africains ont pris la parole pour dire pourquoi le besoin de transparence doit être unilatéral. Si les bailleurs de fonds peuvent venir au niveau des pays développés et dire nous mettons à votre disposition un montant pour le développement et qu'ils ont des

exigences claires en termes de transparence et de responsabilité, les ministres africains se demandent pourquoi cela ne pourrait pas se faire dans le sens inverse dans la mesure où les financements qu'ils reçoivent ne sont pas des cadeaux en tant que tel dans la mesure où la question du climat est une question planétaire et nul ne peut se sentir épargné des effets du climat ». ■



Monsieur Amadou HOTT, Vice-président pour l'électricité et l'énergie, le climat et la croissance verte à la Banque Africaine de Développement (BAD)

« Notre vision est un engagement irrévocable de résoudre le problème de l'énergie et cela doit être l'engagement des Etats avec le soutien de la BAD. Cela est possible lorsqu'on simplifie les procédés au niveau global et au niveau des Etats, il faut être très dynamique, avoir une décision définitive pour résoudre ce problème, identifier des projets bien précis et avoir un processus pour pouvoir attirer les investisseurs. L'argent est disponible, il faut pouvoir structurer ; ficeler les projets pour que cet argent puisse aller dans

les projets au côté de l'argent des Africains et de celui de la BAD. Ce qu'il faut noter est qu'à Paris lors de la Cop 21, l'idée de lancer l'initiative pour les énergies renouvelables en Afrique afin d'essayer de développer 10 000 mégawatt d'énergies renouvelables d'ici 2025, c'est une ambition, une volonté avec le soutien de la France, de l'Allemagne, de la Suède, de l'Union Européenne et aussi d'autres bailleurs internationaux qui sont très intéressés par cette initiative et l'engagement de certains bailleurs du G7 qui est à peu près de 10 milliards d'Euro ». ■



Nicolas HULOT, militant écologiste

« ...Il faut que les pays qui se sont engagés à financer précisent dans les détails, les modalités de ces financements, les mécanismes pour y accéder, précisent aussi bien si c'est l'argent additionnel et non pas de l'argent qui a été déplacé, la part de don, la part de prêt et précisent la part qui est pour l'adaptation et la part pour l'atténuation et il faut être très précis vis-à-vis des Africains en écoutant bien et en répondant à leur souhait que l'adaptation et l'atténuation soient prises à parité, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. ». ■



Ségolène ROYAL, Ministre de l'écologie de la France

« ...Les financements sont sur la table, les 100 milliards promis à Copenhague sont mis en place puisque l'OCDE vient de faire un rapport qui montre que ces financements sont là. Ces financements étaient prévus pour l'an 2020, mais vue la mobilisation des financements privés qui rejoignent les financements publics, les 100 milliards des financements de transition énergétique sont disponibles. Sur l'Afrique il y a un fonds plus particulier c'est celui des 10 milliards de dollars qui étaient promis lors de la conférence de Paris sur le climat, cela aussi est sur la table ». ■

Extraits des interviews AEP disponibles dans notre site www.afriquenvironnementplus.info



La COMIFAC à la 22ème Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques



Les pays membres de la COMIFAC participent depuis plusieurs années aux négociations internationales sur les changements climatiques, notamment lors des différentes conférences de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ce fut le cas à Paris pour la COP 21 en 2015 pour l'adoption de l'Accord de Paris, rendez-vous honoré encore pour la COP 22, à Marrakech. Au Maroc c'était la fin de la "COP de l'action" le 18 novembre 2016, une "Réunion des parties" qui a encore une fois démontré que pour que les grands engagements de l'Accord de Paris sur le climat se réalisent par des actions concrètes sur le terrain, le chemin reste long et pas immédiat malgré les initiatives qui se mettent en place dans la plupart des pays de la planète. Les pays du Bassin du Congo soutiennent la prise en compte du rôle des forêts tropicales dans la lutte contre les changements climatiques, mais plus certains des pays ont déjà ratifié l'accord de Paris, ce qui est un bon début du suivi nécessaire pour la confirmation de cet engagement pris lors de la COP 21 et ces derniers ont mis un focus sur les aspects liés à la finance climatique, au renforcement des capacités ainsi que sur les questions de transfert de technologie. De par ses missions, la COMIFAC accompagne les pays membres dans ces négociations à travers d'une part l'organisation des concertations sous régionales périodiques de renforcement des capacités et de formulation de positions communes et, d'autre part,

la mobilisation de l'expertise technique pour un appui aux négociateurs lors des conférences internationales. Au regard des enjeux et de l'importance cette rencontre internationale, la COMIFAC a mobilisé l'expertise technique nécessaire et accompagné la forte délégation des experts climat de la sous-région dans le cadre de la CoP 22.

Une importante équipe des acteurs de la sous-région également a été mobilisée avec l'appui des partenaires financiers pour soutenir le travail de la COMIFAC en appui aux délégations des pays du bassin du Congo tout au long du déroulement de la Conférence. Chaque

membre des délégations avait une tâche précise à réaliser lors de cette COP 22, mais il est clair que bien partis en rangs dispersés, il était important de canaliser ces énergies et capitaliser sur les expériences des uns et des autres, que l'on soit représentant d'un pays ou acteur de la société civile, cette frontière n'existait plus du moment où il s'agissait des pays et non des acteurs pris individuellement. Chacun devait apporter sa contribution. Des soumissions de vues et de positions communes ont été à cet effet définies et défendues par les négociateurs de la sous région, et ceci en lien et concertations constantes avec les négociateurs du Groupe Africain. La mission de la délégation de la COMIFAC avait pour objectif de promouvoir et valoriser le Bassin du Congo et son potentiel dans la lutte contre les Changements climatiques, et assurer la visibilité de ses institutions sous-régionales en charge, ainsi que des pays de l'Afrique Centrale, il est clair que le rôle des réunions matinales, qui se tenaient généralement de 9h à 10h a été bénéfique à chaque acteur présent, car elles ont permis à tous ceux qui y étaient présents de comprendre le processus et l'état d'avancement des négociations, de connaître les priorités de la sous-région. Toutefois, le fait de n'avoir pas pu avoir un pavillon propre à la COMIFAC a quelque peu entaché les résultats de ce travail. Il serait donc souhaitable que les dispositions soient prises à temps pour acquérir un pavillon propre à la COMIFAC, afin d'améliorer la visibilité du Bassin du Congo, de ses acteurs et de la COMIFAC, comme ce fut le cas pour certains pays qui s'y sont distingués.

Une petite équipe de coordination a été mise en place afin de permettre de diriger les débats et mieux organiser les réunions techniques et un mini groupe de communication a assuré la préparation et la communication des informations importantes ainsi que les horaires des réunions importantes qui avaient un lien avec les priorités et positions de la sous-région. Les délégués des pays du Bassin du Congo étaient régulièrement informés et à temps des activités planifiées et réalisées notamment les réunions de débriefing, les sessions parallèles, les réunions avec le groupe Afrique. Les notes de synthèse sur l'évolution des négociations, la position commune des pays de la sous-région, et les documents (projets d'Accord et de décision, etc.) étaient régulièrement diffusées et un mailing list très large a été constitué à cet effet, bien cadré et suivi par la coordination du REJEFAC ainsi que par le Groupe de communication d'Afrique Environnement Plus du RECEIAC. Sur les réseaux sociaux aussi, certaines informations furent disponibles sur les pages facebook, et twitter des acteurs ainsi que sur la page facebook de la COMIFAC diffusées en temps réel, y compris les photos illustratives. Le travail et la collaboration volontaire et pro active de ces acteurs, points focaux climat des pays, et des experts a permis de contribuer à mobiliser une forte participation lors des réunions de préparation et aussi de se mobiliser lors de la phase de haut niveau, pour la bonne tenue de la réunion des ministres des pays membres de la COMIFAC, des représentants de haut niveau des organisations partenaires et institutions financières, des représentants de la CEEAC, du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et autres institutions sous régionales, les Experts Climat, des délégués et représentants de la société civile de la sous-région. Cette rencontre a vu la participation de tous les pays du Bassin du Congo sauf malheureusement de celle de la Guinée équatoriale,

brutalement secouée par le choc de l'annonce de l'état clinique dans lequel se trouvait le point focal climat, représentant du Chef de l'Etat et du ministre. L'équipe communication a effectué un excellent travail pour la promotion et la visibilité de la sous-région et de ses institutions lors de la COP 22, mais plus en termes de mise en relation et de coordination du travail d'équipe pour le succès de la présence et de l'efficacité de la présence de tous au Maroc.

Les délégués se sont mis d'accord sur 2018 comme date de finalisation des règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris, enjeu principal de cette COP22. Le texte, entré en vigueur début novembre de façon anticipée, est en effet un cadre global qui doit être traduit dans les faits. Certains groupes de pays, comme les PMA (Pays les Moins Avancés, soit 48 nations), poussaient pour une adoption de ces règles un an plus tôt, en 2017 mais c'est donc la COP24 qui sonnera l'heure de vérité de l'Accord de Paris. A cette occasion également, les Etats devront présenter des plans climat nationaux, et être plus ambitieux dans leurs engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour l'instant insuffisante. Le texte vise un monde «bien en deçà de 2°C», voire 1,5°C d'augmentation par rapport à l'ère préindustrielle. Sans les contributions, le statu quo nous mènerait à +5°C et le financement, demeure le nerf de la guerre contre le changement climatique, sujet central, et surtout celui de l'adaptation des pays en développement. Au nom de la justice climatique, les pays développés, pollueurs historiques, se sont engagés en 2009, à Copenhague, à verser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 aux pays en développement, pour les aider à faire face aux impacts. Cette question clé a beaucoup animé les débats à Marrakech. A part quelques engagements (81 millions de dollars de nouvelles contributions au Fonds pour l'adaptation promis par l'Allemagne, l'Italie, la Suède et la Belgique), on est encore loin du compte. Outre augmenter les sommes sur la table, les pays du sud veulent, comme il est écrit noir sur blanc dans l'Accord de Paris, une égalité dans la répartition entre financements pour l'adaptation, et financements pour l'atténuation, c'est-à-dire la baisse des émissions de gaz à effet de serre (les premiers allant plutôt aux pays les moins développés, très peu émetteurs et très vulnérables). Aujourd'hui, seulement 16% des financements climat sont consacrés à l'adaptation. L'an prochain, les îles Fidji prendront la présidence de la COP23. Faute d'infrastructures et de moyens suffisants, elle se déroulera à Bonn, en Allemagne, siège du secrétariat de la CCNUCC. Si tous les acteurs saluent l'appel de Marrakech à "l'engagement politique maximal et irréversible" contre le réchauffement climatique, les grandes organisations environnementales restent néanmoins nuancées sur la concrétisation des accords de Paris. Plus qu'une COP de l'action, Marrakech aura été une "COP de la transition", malgré le coup d'accélérateur surprise décidé en début de négociations. Dans une déclaration rendue publique dans la nuit de vendredi à samedi, le Président malien du groupe Afrique s'est félicité des initiatives parallèles au fonds vert pour aider à la mise en œuvre des programmes nationaux, notamment les projets liés à l'énergie. Mais il a également appelé les pays industrialisés à "respecter leurs engagements" pour faire face à l'urgence des pays africains".

Marie Tamoifo



Interview

**Mr Jean Pierre NDOUTOUM,
Directeur de l'IFDD**

Tenue à Marrakech, Maroc en novembre dernier, la 22ème Convention des Parties sur le Changement Climatique, COP22 a connu la participation de plusieurs organisations à l'instar de l'OIF à travers son organe subsidiaire l'IFDD. Ayant retenu notre organe AEP pour assurer la couverture médiatique de toutes les activités de l'IFDD, Monsieur Jean Pierre NDOUTOUM, Directeur de cet institut nous livre ici les attentes de l'OIF/IFDD à cette COP22.

Cette CoP 22 est aussi appelée CoP de l'action. Quelles étaient les attentes de l'OIF à travers son organe subsidiaire qu'est l'IFDD en y participant ?

Nous sommes au service des nations. Comme nous avons pris l'habitude de la faire lors des événements précédents, nous commençons par la préparation des négociateurs et l'explication des enjeux, la mise à disposition du guide de négociation et depuis la Conférence des Parties de Paris, nous mettons à disposition le pavillon de la Francophonie aux pays membres. Ce pavillon abrite non seulement les événements organisés par la francophonie mais également ceux organisés par des partenaires ou encore. Nos attentes étaient de pouvoir contribuer à la bonne mise en harmonie des activités de nos pays membres d'une part et d'autre part d'organiser des échanges et concertations pour permettre aux pays d'avoir une meilleure compréhension des enjeux de la CdP 22 et de mieux défendre leurs causes.

L'IFDD a commis le Guide de négociations de la CoP en collaboration avec l'organisation ENERGIES 2050. Dans quel contexte entre ce document et que doit on en tirer pour l'Afrique ?

Le Guide est l'un des outils phares de la Francophonie met à disposition des pays pour mieux les préparer

aux négociations. C'est un outil qui a été proposé par un groupe de Francophones et qui a pris tellement d'envergure qu'il a été réclamé par d'autres groupes linguistiques à un point tel qu'il a fallu le traduire en d'autres langues. La traduction de ce document permet de porter l'action de la Francophonie au-delà de l'espace francophone. Il a été traduit en anglais et pour le séjour à Marrakech en arabe.

L'une des missions de l'IFDD est de contribuer à l'élaboration des politiques et stratégies nationales de développement durable. Qu'a apporté l'IFDD aux pays francophones en droite ligne avec cet objectif ?

La contribution aux stratégies de développement durable de l'IFDD est vaste et se manifeste de plusieurs façons. Plusieurs programmes sont développés par l'institut dans ce sens ; le chapeau étant l'inclusion des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans ces stratégies. Dans un premier temps, nous donnons aux pays des outils d'analyse et de développement. On parle beaucoup de développement durable mais c'est un terme qui est devenu tellement galvaudé qu'il devient difficile de le décrire de façon concrète loin des descriptions traditionnelles. Ainsi, les outils que nous mettons à disposition des pays membres permettent de prendre une politique ou un projet et de le faire passer à travers une grille d'évaluation afin de déterminer si ce dernier s'inscrit dans le développement durable. Nous avons la grille d'analyse du développement durable (GAD), la grille de priorisation des objectifs du développement durable.

En matière d'énergie, l'institut a participé à la mise en place d'un club des agences d'électrification rurale qui réunit l'ensemble des agences et des structures nationales en charge de l'électrification rurale. Ce club jouit depuis décembre 2014 d'un siège social à Abidjan, d'une personnalité morale et d'une personnalité juridique. De plus, nous avons deux grands projets sur l'efficacité énergétique en cours avec l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest dont le premier contribue de créer une étiquette

énergie pour les appareils ménagers. L'expérience a montré dans les pays du Nord qui ont mis en place ces étiquettes énergie que les appareils ménagers les moins efficaces, c'est-à-dire qui consomment plus d'énergie sortent du marché. Dans nos pays qui connaissent de nombreuses coupures d'énergie, il est essentiel que les appareils soient de qualité. Sur le plan environnemental, l'IFDD met en œuvre un programme qui promeut des outils tels que le droit de l'environnement, les études d'impact environnemental et la participation citoyenne à la décision environnementale.

Nous avons constaté la capacité de l'IFDD mobiliser des acteurs, des organisations et des pays autour de thèmes importants. Au terme de cette CoP22, quel bilan faites vous de la participation de l'IFDD ?

Vous avez vu au pavillon de la Francophonie une affluence record de participants. Nous nous réjouissons de l'adoption de Paris et pour ce qui est de la Cop de Marrakech qui est qualifié de CoP de l'action, nous avons mis l'accent particulier sur l'illustration de la mise en œuvre de l'accord de Paris. Notre pavillon a abrité un très grand nombre d'événements de partenaires et des pays membres, qui ont montré des exemples de mise en œuvre de projets innovants en matière d'agriculture, d'énergie, de développement des villes avec le maire de Bassam qui est venu témoigner de l'accompagnement de l'institut. Nous faisons un bilan positif car l'Institut a été partenaire de l'initiative Climat qui vise à encourager des jeunes entrepreneurs à réaliser des projets climato-compatibles et dont les meilleurs ont été primés et ont présenté leurs projets lors d'une session spéciale au pavillon de la Francophonie. En addition, l'institut a également contribué à la mobilisation de financements pour promouvoir des projets de femmes et climat. Nous nous référons aussi à l'expression de satisfaction de nos partenaires et pays membres.

Interview réalisé par Winnie Kitio T. lors de la CdP 22



COP22/Bassin du Congo : Un Fonds bleu en gestation



Denis Sassou N'Guesso innove à Marrakech, au Maroc, à la 22ème conférence des parties à la convention des Nations unies sur les changements climatiques (COP 22) en proposant la création d'un fonds bleu pour le bassin du Congo.

Cette annonce a été faite au cours de la conférence de presse animée, ce 16 novembre 2016, que le président congolais a animé en marge de la COP22. Ainsi, il a lancé un appel pressant aux partenaires au développement pour soutenir techniquement et financière cette initiative.

Quid sur le Fonds bleu

Ne voulant plus retomber dans les erreurs du passé, Denis Sassou N'Guesso met les garde-fous en précisant « le ressourcement et le fonctionnement du Fonds Bleu doivent s'inscrire dans une dynamique de durabilité, en tirant les leçons du Fonds de Partenariat qui n'a pas comblé nos attentes. Le Fonds bleu pour les Basins du Congo visera à permettre aux Etats de la sous-région de passer d'une économie forestière à une économie

collaborative s'appuyant davantage sur les ressources issues de la gestion des eaux et notamment de celle des fleuves. Il proposera dès lors une alternative durable, dans le respect de l'environnement, au développement économique des pays et des peuples du Bassin du Congo. En participant alors à la préservation des forêts du bassin et contribuera à réduire les impacts du réchauffement climatique.

La préservation des forêts du Bassin du Congo représente un enjeu primordial pour la réduction des effets du changement climatique d'autant que la progression de la déforestation aggrave le réchauffement planétaire. Le développement économique des pays et des peuples de la sous-région doit être garanti et leur qualité de vie doit être améliorée. D'où, cette proposition répond aces deux problématiques en cherchant à redresser les bases de l'économie de la sous-région du Bassin du Congo en intégrant l'exploitation durable des forêts et un développement durable et innovant de l'exploitation des ressources renouvelables des eaux du Congo et de ses affluents.

Soutenir l'économie bleue ; cette transformation économique ne pourra se réaliser par l'initiative d'un seul pays. Cela nécessite un effort collectif et un accès à de nouveaux financements. D'où l'appel pressant du Chef de l'Etat Congolais, Denis Sassou N'Guesso, aux partenaires au développement pour soutenir techniquement et financière cette initiative.

A noter que les fonds régionaux déjà existants, à savoir le Fonds pour les forêts du bassin du Congo ou du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, sont principalement utilisés pour renforcer les capacités des institutions et pour améliorer les processus de dialogue et l'Administration, mais ces initiatives ne sont pas adaptées pour le financement des projets concrets à retombées économiques réelles.

Wilfrid LAWILLA

**Nouvelle
Vitrine**

Afrique Environnement Plus

Désormais disponible sur :
www.afriquenvironnementplus.info



*Plus d'actualité,
plus de reportages vidéos,
votre agenda d'activité internationales,
vos grandes interviews,
et bien d'autres rubriques.*



**Agence
d'Information
Environnementale**

contact@afriquenvironnementplus.info



COP22:

Concertation de haut niveau du Conseil Transfrontalier du Mayombe

Il s'est tenu, le 14 novembre 2016, à Marrakech (Maroc), en marge de la COP 22, une réunion de concertation des Ministres, membres du Conseil Transfrontalier du Mayombe, sur invitation de Mme Maria de Fátima Jardim, Ministre de l'Environnement de l'Angola et Présidente en exercice du CTM.

Durant, cette rencontre, les ministres en charge des questions de l'environnement se sont penchés sur plusieurs points à savoir, la présentation des éléments du contexte et des objectifs de la réunion ; d'Echanges sur la feuille de route vers la fin d'exercice du Mandat de la Présidence du CTM ; des Discussions sur les termes de référence de la 3ème réunion des Ministres (approbation de l'ordre du jour, fixation de la date, indication du lieu ; de la présentation du résumé des résultats du TCP/3404-Technical Cooperation Program et enfin des Conclusions et recommandations.

Au cours de cette réunion, les participants ont salué l'opportunité et l'urgence de la réalisation de la 3ème réunion et des Ministres. Quant au PNUE, il estime que beaucoup des points inscrits à l'ordre du jour méritent une profonde réflexion de la part des Etats membres, notamment sur la validation et la signature de l'accord instituant la COGEMA. Sur ce point, il reste encore quelques questions à régler et il faudra clarifier et

démontrer clairement l'objet de Coopération. L'accord doit être conclu autour d'objectifs clairs et pertinents.

Projection sur la 3ème réunion du CTM

En anticipation de la prochaine réunion du CTM, un ordre du jour a été proposé par le Secrétaire Exécutif à l'intention des ministres du CTM. Parmi les points prioritaires, l'on note la Passation du mandat de Présidence du CTM entre la Présidente sortante (Angola) et la Présidente entrante (Gabon) ; la Validation et adoption de l'Accord portant sur la COGEMA ainsi que les textes des divers règlements internes de ses organes ; l'Analyse et approbation du nouveau Plan Régional pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de Mayombe; l'Examen et approbation de la feuille de route pour la mise en œuvre



La bonne moisson de la réunion

Après une heure et demie des débats fructueux et constructifs, les participants ont pris quelques conclusions et recommandations. Parlant des conclusions, les participants ont reconnu que la réunion de concertation des Ministres membres du CTM de l'Initiative Transfrontalière de Mayombe s'est déroulée dans des bonnes conditions et sous la Présidence de Son Excellence Madame la Ministre de l'Environnement de l'Angola et Présidente en exercice. La prise de fonction imminente de la présidence du CTM par le Gabon a été clairement notifiée. S'agissant de la date et du lieu de la 3ème réunion du CTM: la réunion de concertation des Ministres a décidé d'organiser en deux étapes et de façon séparée : d'abord la

rencontre des Experts pour préparer techniquement la troisième réunion des Ministres avec l'appui du PNUE, vers fin Février 2017 à Nairobi. Ensuite la réunion des Ministres, vers le 15 Avril de 2017, se tiendra à Libreville ou dans un autre pays où les Ministres de l'initiative Mayombe participent à une réunion internationale ou régionale.

du Plan de gestion en vue de la conservation de ces écosystèmes ; le Financement de la feuille de route 2017/2019 relatif au plan de gestion des écosystèmes forestiers du Mayombe ; l'Approbation du rapport de fin de Mandat de la Présidence de l'Angola au CTM ; l'Appréciation de l'état des progrès du processus de création de l'Aire protégée transfrontalière ; la Validation par le CTM des limites des aires protégées proposées par les Etats membres ; la Proposition d'une étude portant sur la stratégie de la sécurisation de la réserve et l'organisation de patrouilles transfrontalières et ; l'Évaluation des Requêtes des Républiques de São Tomé et Príncipe et Guinée Equatoriale ; enfin l'Approbation des TDRs relatifs à l'organisation du Sommet des Chefs d'Etats sur le Mayombe.

A l'issue de la réunion, les ministres ont fait quelques recommandations à savoir : De façon générale, la réunion oriente le Secrétariat Exécutif de bien préparer la réunion des Experts avec l'aide du PNUE et des différents Points-Focaux/Pays ; La réunion recommande à Madame la Présidente en exercice de l'Initiative d'informer sur la date exacte en Avril pour la réalisation de la 3ème réunion des Ministres. Et enfin, la réunion recommande à Mme la Présidente du CTM d'informer officiellement la Ministre du Congo sur les conclusions et recommandations de ladite réunion.

Raoul Siemeni

CLIMAT PLUS AFRICA

Un Groupement d'Intérêt Économique africain
sur le climat

M. Davy Ahoué : « Nous réduirons le chômage et nous améliorerons les conditions de vie des populations »



Visite de l'entreprise MAFODER par le président du Climat Plus Africa, Mr Davy AHOUE

La COP22 qui s'est tenue à Marrakech en novembre 2016 a été un cadre bien indiqué et une aubaine pour M. Davy Ahoué, le président du groupement économique Climat Plus Africa, pour échanger avec les acteurs politiques, les ONGs internationales et les entreprises sur les opportunités qu'offrait cette rencontre planétaire, dans le cadre des projets innovants et des transferts de technologie dans le secteur climatique.

Le patron de Climat Plus Africa a pris part à cette rencontre pour représenter le GIE Climat Plus Africa qui a été mis en place pour traiter les questions climatiques et de transferts de technologies dans le domaine des projets innovants tels que les énergies renouvelables, l'agriculture, l'élevage, la valorisation des déchets, etc. Au cours de ces assises, Davy Ahoué a eu des rencontres avec des partenaires économiques, politiques et institutions internationales.

Il a notamment rencontré les décideurs politiques tels que le premier ministre Québécois (Monsieur Couillard) qui a lancé le fonds vert ... et veut aider le secteur privé Africain à travers des projets multiformes et des partenariats. Davy Ahoué a eu également un entretien avec des personnalités telles que Mme

Sékolène Royal, Nicolas Hulot, Ministre Marocain de l'environnement (Mme Hakima), Ministre Égyptien de l'environnement (Dr Khaled), etc...

Le but de ces rencontres est de travailler ensemble pour la réussite de la transition énergétique, afin de permettre aux pays Africains de diversifier leur économie en développant des nouvelles filières industrielles d'excellence qui permettront, d'une part de réduire la dépendance énergétique aux énergies fossiles, le taux de pollution ou des gaz à effet de serre (GES), et d'autre part de créer des emplois verts ou encore verts-bleus en faisant allusion au lancement du Fonds bleu annoncé par le Président de la République du Congo, son Excellence Denis Sassou N'Guesso. « Ainsi, nous réduirons le chômage et nous améliorerons les conditions de vie des populations, » a déclaré Davy Ahoué.

A en croire Davy Ahoué, le développement durable et la transition énergétique ne peuvent se faire sans le secteur privé. C'est pour cette raison que nous voulons que le secteur privé Africain soit au cœur des négociations, et donc partie prenante aux décisions prises par les gouvernants. Il doit travailler avec le secteur privé des pays développés, ajoute-t-il, afin de profiter de leurs expériences et d'acquérir des technologies innovantes.

Il faut noter que le GIE Climat Plus Africa travaille avec tous ceux qui ont des projets dans les domaines de compétence du groupement. Climat Plus Africa entend accompagner les Etats et les Sociétés privées dans les études, la préparation, le montage et l'exécution de leurs projets.

Cet accompagnement peut porter sur la recherche des partenaires et la mobilisation des ressources.

Parmi les compétences du GIE Climat Plus Africa, on note la mutualisation des ressources intellectuelles pour répondre à un besoin vital pour le Continent : celui de disposer d'une expertise locale efficace capable de répondre aux exigences croissantes des clients sans devoir systématiquement faire appel aux cabinets extérieurs. Aussi, la promotion de l'expertise locale et la lutte contre les changements climatiques ainsi que l'atteinte des ODD. Dans cette optique, le GIE Climat Plus Africa a aussi pour mission de concevoir, négocier et mettre en œuvre des solutions mutualisées pour le compte de ses membres dans le contexte de l'Accord de Paris et des Objectifs du Développement Durable.

Quid GIE Climat Plus Africa

Le GIE Climat Plus Africa a pour but de faciliter et de développer l'activité économique, sociale et



Le président de Climat Plus Africa et la ministre de l'écologie de la France



Echange entre Mr Davy AHOUE et Mr Nicolas Hulot



de G à D : le Président de CPA, le premier ministre québécois de l'environnement et l'ambassadeur honoraire de la Vague Verte de l'ONU

culturelle de ses membres, au travers des missions telles que : l'ingénierie de projets ; la promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur des énergies renouvelables et des changements climatiques et du développement durable ; la prévention des nuisances et des pollutions ; la prestation de services dans le domaine du développement durable et des changements climatiques ; l'intermédiation industrielle, commerciale et financière dans le secteur des technologies propres et des énergies renouvelables ; la promotion des valeurs et de l'information environnementales et climatiques ; l'ingénierie et l'innovation financière.

A cela s'ajoutent d'autres activités telles que la prestation de services dans le domaine du conseil et de la formation ; la réalisation des évaluations environnementales ; l'accompagnement dans la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale ; le plaidoyer en vue de l'intégration des changements climatiques dans les plus hautes sphères en charge de la planification, des finances publiques et de l'économie ; la promotion des bonnes pratiques environnementales dans les entreprises et les institutions publiques et privées figurent parmi les compétences du GIE Climat Plus Africa.

Autres activités de choix : l'accompagnement du secteur privé et public dans des missions diverses, en lien avec la protection de l'environnement, les bonnes pratiques énergétiques, l'adoption des moyens de consommation écologique, la lutte contre les changements climatiques (prestations intellectuelles : conseil, expertise, études, etc.) ; l'accompagnement du secteur bancaire et financier dans la prise en charge de projets d'investissement dans des secteurs sobres en carbone et la valorisation des savoirs et connaissances en vue d'une meilleure appropriation des transferts de technologies.

Nous espérons que l'engagement de Climat Plus Africa marquera un ancrage décisif pour le continent dans la résolution des problématiques liées aux changements climatiques, source de création d'emplois.

Raoul Siemni



Le président de Climat Plus Africa et le directeur de l'IFDD



Mr Davy AHOUE et la directrice du PNUF Afrique



Mr Davy AHOUE et le sous secrétaire d'état américain à l'environnement



le Président de CPA et le premier ministre québécois de l'environnement



Mr Davy AHOUE et le président de l'AMCEN

Regard critique :

« Manque » de financement direct des organisations de la société civile (osc) en Afrique centrale



Les Organisations de la Société Civile (OSC) ont connu leur essor avec l'avènement de la démocratie à partir de 1990. Ces OSC se sont multipliées, développées sur l'ensemble du territoire et surtout dans la sous-région et ont déployé des activités dans tous les domaines liés au développement et questions clés et majeures telles que celles relatives à la protection de l'environnement, à la lutte contre la pauvreté, à la défense des droits de la personne humaine, à la lutte contre la violence faite aux femmes et bien d'autres. Ces OSC en Afrique Centrale font partie du régime des associations pour la plupart bien que dans ce sillage on dénote une multiplication de cabinets et bureaux d'études spécialisés, des OSC à caractère politique qui se revendiquent aussi de la société civile. En fait, le concept d'Organisation de la Société Civile (OSC) désigne une société organisée juridiquement et politiquement à un niveau supérieur à celui de la communauté domestique et par conséquent, au niveau de l'Etat. Elles sont souvent considérées comme des regroupements

structurés d'individus dont le but visé est celui de la réalisation d'une cause commune ou sa défense ce qui ne correspond pas nécessairement à la poursuite d'intérêts personnels. Cette société civile est aujourd'hui un partenaire majeur et incontournable des Etats et des Organisations inter étatiques, qui ne saurait se substituer à eux. Son dynamisme est fonction de plusieurs facteurs dont l'accès aux sources de financements qui malheureusement commence à faire lourdement défaut en Afrique Centrale. Les OSC font donc face aujourd'hui à de nombreux défis en vue de pouvoir véritablement jouer leur rôle communautaire et de terrain, raison pour laquelle, vous constaterez que la plupart sont finalement devenus des « OSC mallettes » car ne disposant pas de ressources permanentes pour leur fonctionnement quotidien et les charges qu'elles doivent assumer. Ces défis sont plus liés à leur fragilité structurelle, à un déficit d'ancrage et de légitimité et de reconnaissance, mais plus et surtout à leur instabilité financière.

Qu'il s'agisse des OSC nationales ou internationales, l'on note d'une manière générale que l'absence ou l'insuffisance des moyens financiers ou matériels constitue leur faiblesse majeure. Les capacités d'autofinancement des OSC dans l'ensemble sont limités dans la sous-région d'où une dépendance poussée à l'égard des financements extérieurs et parfois à l'égard des mini subventions sporadiques qui ne permettent plus de réaliser des travaux de qualité. Pour ceux des leaders des OSC qui en ont fait un métier devenu une passion, ils finissent par être clochardisés et parfois abandonnent cette noble passion pour ne s'employer qu'à mener des activités qui leur permettront de subvenir à leurs besoins.

Le problème se pose avec encore plus d'acuité pour les OSC nationales et désenclavées des centres urbains qui ne peuvent pas procéder à des campagnes de récolte de fonds efficaces et disposer de temps nécessaires pour faire des recherches minutieuses de financements d'autant plus que les populations sont très pauvres, les déplacements vers les centres urbains difficiles, la connaissance des guichets et modalités de financement inconnue, et que le secteur privé ne s'y intéresse que très peu. Il est aussi important de constater que les OSC se butent aux mêmes guichets de financement que l'Etat, tous vont chercher des appuis vers les mêmes partenaires et bien que certains organismes onusiens et institutionnels aient au centre des thématiques de développement et de réalisation des activités communautaires comme axe principal, ils vous répondront toujours que leur priorité est d'accompagner l'Etat et donc de ne soutenir la société civile que si l'Etat en donne la caution, or comment l'Etat pourrait le faire lorsque lui-même est dans le besoin. Même les opportunités de financement disponibles pour les OSC disparaissent comme des gouttes d'eau, on n'en apprend l'existence que parfois après que les délais soient clos, car plusieurs fonctionnaires et personnels de ces mêmes structures et organismes de financement, ont créés eux-mêmes des OSC et lors des comités de sélection s'arrangent pour que ce soit leurs OSC qui soient sélectionnées et celles qui n'ont pas de relations en interne, finissent malgré leur programme d'action utiles à désarmer et à laisser les populations ainsi dans le désarroi et l'abandon.

Il est constaté que de nombreuses OSC ne disposent pour seule source de revenu que les fonds fournis par les bailleurs de fonds, les organisations internationales, les institutions des Nations Unies et les agences de coopérations bilatérales ou multilatérales. Certains OSC nationales dépendent parfois des OSC internationales. Que peuvent-elles faire d'autres ? Sont-elles à blâmer ? Il ne s'agit pas seulement d'eux, mêmes des institutions gouvernementales nationales et sous régionales dépendent à 90% de financements autres que ceux de leurs Etats. C'est le cas de plusieurs que nous connaissons. La conséquence d'une telle situation est qu'en perdant leur autonomie financière précisément, les OSC deviennent sur le terrain de simples exécutantes des politiques et agendas des partenaires qui les soutiennent. Elles ne sont plus alors loin d'être transformées en « fausses OSC » dont les objectifs nobles disparaissent au fur et à mesure que le temps passe. Les ressources financières mis à disposition par l'Etat et/ou les Partenaire Technique

et Financiers sont péniblement accessibles. En effet, il est important de rappeler que les organisations de la société civile sont toutes considérées initialement comme étant à but non lucratif et œuvrant indépendamment de l'administration publique au service de l'intérêt général, raison pour laquelle certaines OSC se sont transformées en cabinets de consultations, d'études, de réalisations de grosses œuvres afin de pouvoir bénéficier et répondre aux sollicitations des appels d'offres publics et prestations à but lucratif. Face à la situation alarmante de manque d'accès des OSC aux opportunités de financement dans le bassin du Congo, il serait nécessaire que des mesures soient prises pour rendre ces ressources financières disponibles, les diversifier et améliorer la gestion financière des OSC crédibles et pertinentes. Pour le constat de l'accès difficile aux fonds publics par les associations et OSC, il serait utile à tous de faciliter les procédures d'accès aux fonds publics ; d'alléger les critères et conditions d'accès des OSC aux financements publics car même les fonds publics sont aussi limités aux OSC « d'utilité publique », il est vrai, il est rare aussi de se voir attribuer le statut d'ONG d'utilité publique de nos jours, cela fait plus de 16 ans que nous existons avec un record d'activités réalisés mais ce titre bien que sollicité n'est pas ouvert à plus de 10 OSC nationales au Cameroun par exemple donc il faudrait élargir l'accès aux fonds publics aux OSC qui n'ont pas été déclaré « d'utilité publique » ; mettre en place un cadre juridique de reconnaissance d'utilité publique au niveau local, national et sous régional ; et développer des relations contractuelles entre les Etats et les OSC actives de terrain.

Une véritable étude doit être menée au regard de la faible disponibilité de fonds alloués aux financements des activités des OSC, il est important d'augmenter ces fonds en Afrique Centrale. Il faut absolument renforcer les capacités techniques et de négociation des OSC, développer les prestations de service de la part des OSC en vue d'assurer à long terme un autofinancement durable ; encourager les membres des OSC à s'acquitter de leurs cotisations et renforcer leurs capacités internes de gouvernance et de capacité de mobilisation de fonds, renforcer la responsabilité sociale des entreprises au profit des OSC (coopération avec le secteur privé) ; et que les sources de financement disponibles puissent financer le fonctionnement et le personnel des OSC qui travaillent au quotidien, car leurs compétences techniques, et managériales ne sont plus à démontrer. Les OSC en Afrique centrale sont plus qu'utiles et leur disparition risquerait d'entacher de beaucoup le développement de nos pays et l'atteinte des objectifs de développement durable adoptés récemment et pour ceux qui sont dans le domaine environnement, la mise en œuvre de l'accord de Paris et de son plan d'action.



Tamoifo Nkom Marie

Coordonnatrice régionale REJEFAC

LE GUIDE D'AFRIQUE

VOTRE ANNUAIRE PROFESSIONNEL DES VILLES AFRICAINES



www.leguidafrique.com

Tél : (+242) 06 964 32 67

contact@leguidafrique.com



**LE GUIDE
D'AFRIQUE**

www.leguidafrique.com

contact@leguidafrique.com

**VOTRE ANNUAIRE PROFESSIONNEL
DES VILLES AFRICAINES**